

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1992-1993

Séance du vendredi 14 mai 1993

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Communications du Président</i>	3
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	3
<i>Prises en considération.</i>	3
<i>Projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois de juin 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour 1993</i>	
Discussion générale. (Orateurs: M. Smal, rapporteur, Mme Lemesre, MM. De Coster, Duponcelle, de Looz-Corswarem et Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes)	4
Adoption des articles	8
<i>Proposition de résolution visant à garantir la présence de la langue gestuelle dans l'audiovisuel et à favoriser son développement</i>	
Discussion générale. (Orateurs: Mme Dupuis, rapporteur, M. Duponcelle, Mmes Guillaume-Vanderroost, Willame, Lemesre et M. Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et l'Aide aux personnes)	8
<i>Proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et d'une manière générale entre tous les francophones de Belgique</i>	
Discussion générale. (Orateurs: MM. Escolar, rapporteur, Hasquin, Mmes Willame, Huytebroeck, MM. Maingain, De Coster, de Looz-Corswarem et Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et l'Aide aux personnes)	12

	Pages
<i>Questions d'actualité</i>	
de Mme Lemesre (rénovation des lieux culturels à Bruxelles) et réponse de M. Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	17
de Mme Payfa (centre d'hébergement d'urgence pour toxicomanes) et question jointe de M. Galand (centres de santé mentale) et réponses de M. Thys, membre du Collège, chargé de la Santé.	17
de Mme Willame (ISELP) et réponse de M. Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	18
de M. de Patoul (décrochage de l'émission «Ce Soir») et réponse de M. Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	19
<i>Votes nominatifs</i>	
sur le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois de juin 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour 1993	19
sur la proposition de résolution visant à garantir la présence de la langue gestuelle dans l'audiovisuel et à favoriser son développement	20
sur la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et d'une manière générale entre tous les francophones de Belgique	20
<i>Interpellation</i>	
de M. De Coster (déclarations alarmistes au sujet du secteur des handicapés) à M. Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	20
(Orateurs: MM. De Coster, Cools, de Patoul, Duponcelle, Lemaire et Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes)	
<i>Question orale</i>	
de M. Smits (régionalisation des enseignements techniques, professionnels et de promotion sociale) et réponse de M. Gosuin, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes	28

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 9 h 30.

(MM. Duponcelle et Escolar, secrétaires, prennent place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSES

M. le Président. — A prié d'excuser son absence: M. de Jonghe d'Ardoye.

COMMUNICATIONS

Questions écrites

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées à M. le Ministre Gosuin par Mme Lemesre et MM. Smits et de Lobkowicz.

IMPRESSION DES DOCUMENTS

M. le Président. — Chers Collègues, certains membres ont constaté qu'une partie des documents relatifs à notre séance d'aujourd'hui leur sont parvenus à l'état de photocopies.

Ce retard est dû à la faillite de l'imprimerie Dewarichet. Cette situation ne nous est pas imputable. Nous cherchons une solution au sein des services de l'Assemblée et du Conseil régional.

COMMUNICATIONS

Suite

M. le Président. — Par lettre du 18 mars 1993, Mme De Galan, Ministre de tutelle de la Commission communautaire française, a informé l'Assemblée qu'elle a approuvé les règlements adoptés lors de la séance plénière du 5 mars 1993:

— la délibération contenant la vérification de l'encaisse du receveur;

— le règlement ouvrant des crédits provisoires pour les mois d'avril et de mai 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mardi 4 mai 1993, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce vendredi 14 mai 1993 (article 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Nous examinerons d'abord les prises en considération.

— de la proposition de règlement visant à instaurer un chèque-culture, déposée par Mme Lemesre et M. Hasquin.

— de la proposition de règlement visant à assurer la promotion des classes terminales des institutions supérieures d'enseignement artistique de la Région de Bruxelles-Capitale, déposée par Mme Lemesre et M. Hasquin.

— Nous aborderons ensuite le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois de juin 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993.

— Puis nous examinerons la proposition de résolution visant à garantir la présence de la langue gestuelle dans l'audio-visuel et à favoriser son développement, déposée par MM. Duponcelle, Adriaens et Galand.

— Nous poursuivrons par la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et d'une manière générale entre tous les francophones de Belgique.

— Puis nous entendrons l'interpellation de M. De Coster à M. le Ministre Gosuin.

— Nous terminerons la séance par la question orale de M. Smits à M. le Ministre Gosuin.

— Il sera répondu aux questions d'actualité à partir de 11 h 15.

Les votes sont prévus à partir de 11 h 30.

PRISE EN CONSIDERATION DE PROPOSITIONS DE REGLEMENT

PROPOSITION DE REGLEMENT VISANT A INSTAURER UN CHEQUE-CULTURE, DEPOSEE PAR MME LEMESRE ET M. HASQUIN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de règlement visant à instaurer un chèque-culture, déposée par Mme Lemesre et M. Hasquin.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cette prise en considération?

Si personne ne demande la parole, cette proposition de résolution est prise en considération. Je vous propose de l'envoyer à la Commission de la Culture.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

PROPOSITION DE REGLEMENT VISANT A ASSURER LA PROMOTION DES CLASSES TERMINALES DES INSTITUTIONS SUPERIEURES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, DEPOSEE PAR MME LEMESRE ET M. HASQUIN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de règlement visant à assurer la promotion des classes terminales des institutions supérieures

d'enseignement artistique de la Région de Bruxelles-Capitale, déposée par Mme Lemesre et M. Hasquin.

Quelqu'un demande-t-il la parole au sujet de cette prise en considération?

Si personne ne demande la parole, cette proposition de résolution est prise en considération. Je vous propose de l'envoyer à la Commission de la Culture.

Pas d'objection? (*Non.*)

Il en est ainsi décidé.

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LE MOIS DE JUIN 1993 A VALOIR SUR LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois de juin 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993.

La discussion générale est ouverte. La parole est au rapporteur, M. Smal.

M. Smal. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le 4 mai 1993, la Commission réunie du Budget a examiné le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois de juin 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993.

Au nom du Collège, le Ministre compétent a fait valoir que la mise au point du budget s'est révélée plus difficile que prévu dans le domaine des dépenses ordinaires de l'exercice propre, particulièrement pour l'estimation des dépenses de personnel. Les prévisions établies par l'administration font apparaître une hausse importante par rapport aux chiffres de l'année précédente de telle sorte que de nouveaux calculs ont été rendus nécessaires pour arriver à des montants fiables.

Le Ministre annonce que la mise au point du projet est une question de jours et que le Collège souhaite respecter les délais normaux des différentes étapes qui mènent à l'adoption du budget.

Pour éviter toute erreur dans cette procédure, il a été jugé préférable de la reporter d'un mois. Les inconvénients qui pourraient découler de cette situation seront réduits au minimum, notamment pour les associations subsidiées par la Commission communautaire française grâce à l'engagement de tranches mensuelles de la subvention annuelle.

Il faut également tenir compte du fait que des négociations salariales concernant le personnel des IMP sont en cours à l'échelon de la Communauté française. Le Ministre avait espéré que ces négociations seraient plus rapides car elles concernent le fonctionnement financier de la Commission communautaire française.

Les marges de manœuvres de la Commission dépendent des négociations salariales annuelles puisque plus de 98 p.c. de son budget sont consacrés au subventionnement des rémunérations du personnel.

Au cours de la discussion générale, la question a été posée de savoir si l'augmentation du poste «salaire» proposée par

l'administration signifie qu'il y aura extension du cadre. Les nouvelles délégations de compétences qui suivront la mise en application des accords de la Saint-Michel ne vont-elles pas être prises en charge par la dotation réservée à la culture, tant pour les frais de fonctionnement que pour les frais de personnel?

Le même commissaire ajoute à ces questions la remarque que les mensualités versées aux associations ne concernent que les subventions récurrentes et non celles qui proviendraient d'une politique nouvelle.

Le Ministre répond qu'il n'y aura pas d'extension de cadre. Les augmentations consacrées aux salaires sont dues aux indexations, aux promotions et aux biennales qui influent sur l'ensemble des traitements bruts. Il faut aussi tenir compte des rattrapages en matière de pensions et d'ONSS qui imposent à l'administration de nouvelles procédures de calcul.

Le Collège entend présenter un budget dont les enveloppes prennent en compte les charges fixes qui s'y rapportent.

Le Collège ne veut pas répercuter sur les politiques culturelles et de santé des coûts financiers imprévus. Ainsi, la SMAP n'a pas encore communiqué au Collège le calcul permettant de mesurer l'impact des modifications en matière de pension.

A la question d'un commissaire, le Ministre répond que la possibilité d'augmentation par rapport à la dotation de la Communauté française est de 21 millions pour l'ensemble des montants. La hausse des coûts porte sur trois postes: les traitements bruts, le rattrapage des pensions et celui de l'ONSS.

Il s'agit de répartir l'effort afin de ne pas nuire aux politiques culturelles, sociales et de santé.

A un commissaire qui mettait en doute la réalité d'une politique sociale et de santé, le Ministre a fait valoir que la marge est étroite: 99,7 p.c. des moyens sont consacrés à des transferts ou à des dépenses obligatoires.

Enfin, un commissaire, comprenant les raisons techniques présentées par le Collège, estime que les douzièmes provisoires sont une mesure de prudence qui doit permettre à l'Assemblée de débattre dans le calme et la sérénité.

Les articles 1^{er} et 2 du projet de règlement sont adoptés par 19 voix pour et 6 voix contre.

L'ensemble du projet est adopté par 19 voix pour et 6 contre.

Il me reste à remercier le secrétaire de la commission et à vous demander, Monsieur le Président, l'autorisation de m'exprimer maintenant au nom du groupe FDF-ERE. (*Assentiment de M. le Président.*)

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le système des crédits provisoires n'est certainement pas la méthode idéale pour gérer un budget car elle ne permet pas — au delà de son objectif conservatoire — de donner son plein effet à des politiques nouvelles.

Mais la complexité extrême des institutions bruxelloises et l'actuelle révision constitutionnelle, assortie d'une législation particulière qui doit encore faire l'objet de débats au Parlement, ajoutent un sentiment d'incertitude à la difficulté de répartir des moyens limités entre des postes incompressibles — celui des salaires notamment — et ceux qui justifient l'existence même de l'institution, les politiques culturelle, sociale et de santé. En l'occurrence, il faut acter la volonté du Collège de répartir l'effort financier de telle manière qu'il ne soit pas porté atteinte à ces éléments essentiels constitutifs de la qualité de la vie dans notre Région.

Cela demande évidemment de la prudence et du réalisme. Comme l'indique le rapport de la commission réunie du Budget, la marge de manœuvre est étroite à cause de la lourde charge des transferts et des dépenses obligatoires.

A cet égard, on peut comprendre les précautions du Collège, qui ne veut pas agir dans la précipitation et entend rédiger un budget qui ne présente que des enveloppes assorties des charges fixes qui s'y rapportent. C'est une politique que comprend parfaitement le groupe FDF-ERE, qui prend acte avec satisfaction de ce que le projet de budget sera établi très prochainement.

Il n'en demeure pas moins que les difficultés sont bien présentes, qu'elles sont importantes et de natures diverses, ne faisant qu'ajouter au mérite de ceux qui réussiront à les surmonter. Une fois de plus, il faut bien constater que ces difficultés sont, en grande partie, institutionnelles car, en cette année 1993, confectionner un budget revient à se demander s'il faut tenir compte d'un impressionnant appareil constitutionnel et juridique, qui n'a pas encore force de loi mais pourrait bien l'avoir et paraît d'ailleurs s'orienter dans cette voie. Toutefois, la politique étant ce qu'elle est, une certaine incertitude, même ténue ou refoulée, subsiste toujours aussi longtemps que les grandes œuvres ne sont pas menées à terme.

La demande du Collège de prolonger d'un mois le régime des crédits provisoires est donc le reflet de cette incertitude et des péripéties qui accompagnent la mise en place des nouvelles dispositions législatives. Incertitude, par exemple, au sein du personnel et de ses syndicats, qui s'interrogent sur les conséquences découlant des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Les agents et les fonctionnaires sont conscients du fait que la gestion de matières nouvelles impliquera des fonctions adaptées ou des charges supplémentaires. Ces perspectives suscitent des interrogations, voire des discussions, que le Collège ne peut évidemment ignorer.

Nous sommes dans une période de profonds changements, dont il faut tenir compte dans l'examen des problèmes immédiats soumis à nos commissions ou à notre Assemblée.

Lorsque les travaux parlementaires sur la réforme de nos institutions seront clôturés, la Communauté française transférera une série de compétences à la Commission communautaire française, mais on ne connaît pas encore la date de ces transferts ni celle de leur application. A l'heure actuelle, la CCF ne connaît pas, avec la précision requise en matière budgétaire, les moyens qui lui seront effectivement concédés, plus qu'elle ne sait quand elle sera habilitée à les gérer.

Il semble que les accords pourraient être effectivement appliqués au début de 1994. Dans un premier temps, la CCF avait pensé qu'ils auraient pu l'être déjà en 1993, d'où le report, pendant plusieurs mois, de la confection définitive du budget et de la demande de crédits provisoires afin de ne pas devoir se livrer à des modifications trop importantes.

Autre élément d'incertitude: le problème du contrôle de la Cour des comptes qui alimente, depuis un certain temps, une controverse juridique et fait l'objet d'une négociation. Cet exercice juridique portait jusqu'ici sur les compétences déléguées par la Communauté à la Commission. La Cour devrait-elle vérifier directement comment la CCF utilise les fonds provenant de la Communauté française ou était-ce à cette dernière de se livrer à ce contrôle? Les accords de la Saint-Michel apportent un élément imprévu au dossier. Ainsi, la Cour aura-t-elle à examiner la gestion des matières qui devraient être transférées à la CCF? A titre d'information, je signale que la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* rejette le contrôle de la Cour des comptes.

Pour lors, la Cour estime — lettre du 9 avril 1992 au Ministre de l'Exécutif chargé du Logement — que «... le

contrôle financier — sur les institutions communautaires — n'est pas complètement organisé».

Bref, la confection du budget 1993, déjà difficile en soi en raison d'une hausse importante des charges et une marge de manœuvre réduite, s'est vue retardée par la perspective de modifications institutionnelles touchant aux finances de la CCF, au volume et à la structure de son personnel.

Nous comprenons ces raisons et le groupe FDF-ERE fera droit à la demande de crédits provisoires présentée par le Collège.

Certes, nous n'avons pas inventé les accords de la Saint-Michel et nous ne les avons pas davantage mis sur les rails. Mais dès lors qu'ils auront été transformés en actes constitutionnels et coulés dans les lois d'application, il faudra bien que les responsables bruxellois en gèrent les conséquences, principalement dans le domaine social et dans celui de la santé, au mieux des intérêts de la population de notre région et dans le cadre de l'accord de majorité.

Nous verrons si l'an prochain, le budget — dégagé de certaines incertitudes — pourra être élaboré plus facilement malgré des charges nouvelles et un financement qui fait encore l'objet de calculs et de controverses, question qu'il n'est pas interdit de se poser aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il semble devenu traditionnel de voter les budgets de la COCOF en été. On pourrait, si l'on n'y prenait garde, se laisser prendre par ce ronron des budgets récurrents. Mais tel n'est pas le cas lorsque légitimement, on s'inquiète du bon fonctionnement de notre Commission et, qui plus est, de la nécessité d'une véritable politique culturelle, sociale et de santé à Bruxelles.

Par le passé, le vote tardif du budget de la Communauté française, et en conséquence du montant de notre dotation, a pu justifier le retard de la présentation du budget de la Commission communautaire française à notre Assemblée. Mais la Communauté française ayant voté son budget en décembre 1992, nous connaissons depuis lors le montant de la dotation, à savoir 332,3 millions. Voilà donc une explication qui tombe!

Alors que les fonctionnaires ont rentré leurs propositions budgétaires pour leur département respectif en fin d'année 1992, on peut se demander la véritable raison de l'élaboration tardive de ce budget.

Comme le dit le rapport des travaux en commission, le Ministre invoque principalement une hausse considérable des dépenses de personnel qui a demandé de nouveaux calculs et des discussions. Des discussions dans la majorité, je ne doute pas qu'il y en ait eu. Cependant, je ne suis pas convaincue qu'elles aient porté essentiellement, comme l'a dit le Ministre, sur l'influence des indexations, promotions et biennales ainsi que sur les rattrapages en matière de pensions et d'ONSS. Ces explications dérisoires cachent mal la situation inconfortable du Ministre, tenu à l'écart des négociations liées aux accords de la Saint-Michel et empêché par ses partenaires de la majorité de déposer un budget qui n'en tienne pas compte. Les tacticiens du PS à la COCOF ont sans doute espéré intégrer encore dans le budget 1993 les nouvelles compétences prévues dans les accords de la Saint-Michel. Puis, voyant les retards pris au Parlement, ils ont fini par «lâcher» tel quel le Ministre et son budget. Ce dernier devrait d'ailleurs être présenté devant l'Assemblée à la mi-juin. Donc, s'il y a effectivement délégations de compétences avant l'été, sans doute verrons-nous encore des modifications budgétaires à la COCOF en juillet.

Aussi, je propose à l'Assemblée, pour garantir la sérénité et la qualité de nos travaux, de voter également une résolution dans la lignée de celle concernant le renouvellement du travail parlementaire, votée à la Chambre et fixant la fin des sessions parlementaires au 20 juillet.

Une telle résolution, de façon logique et légitime, alignerait nos sessions sur celles de la Chambre. En effet, la revalorisation du travail parlementaire et du milieu politique en général ne pourrait permettre que des modifications budgétaires et des délégations de compétences soient votées à la hâte alors que des citoyens et des journalistes sont en vacances.

Le groupe PRL déposera une résolution en ce sens en demandant sa prise en considération d'urgence et son vote lors de la prochaine séance. Il en sera d'ailleurs de même au Conseil régional et ce, à l'initiative du chef de groupe H. Hasquin et de notre Collègue Jacques Simonet.

En attendant, la seule surprise annoncée sera donc l'augmentation de 21 millions supplémentaires au poste «rémunérations du personnel» pourtant déjà exagérément gonflé. Pour mémoire, je vous rappelle que les dépenses ordinaires en matière de personnel s'élevaient déjà à 159 millions au budget 1992 et cela sur une dotation de 319 millions.

On nous annonce 21 millions supplémentaires qui, cette fois, ne couvriraient pas des prémonitions, ou des extensions de cadres selon le Ministre, et cela, sur une dotation en légère hausse, ce qui représenterait 13 millions de plus.

Outre l'aberration que constitue cette nouvelle hausse d'un poste qui mange déjà, à lui tout seul, presque la moitié de la dotation, elle paraît aussi dérisoire lorsqu'on la présente comme seule explication au retard de six mois qu'a subi l'élaboration du budget.

Bien sûr, le Ministre va minimiser l'importance de ce vote et j'entends déjà M. De Coster — qui ne manquera pas de répondre, selon son habitude, à la place du Ministre — que les associations subsidiées continueront à toucher leur tranche mensuelle, que le personnel pourra ainsi être payé et que, comme l'a dit le Ministre en commission, en matière de politique sociale et de la santé, il ne faut pas crier «au loup» parce que 99,7 p.c. des moyens sont consacrés à des transferts ou à des dépenses obligatoires. Mais, dans tout cela, où est la politique culturelle, la politique sociale et la politique de la santé? Pour jouer le rôle de boîte aux lettres, la COCOF a-t-elle besoin de deux Ministres, d'une Assemblée, d'un bureau, etc?

Qu'ont fait les responsables politiques et administratifs de la COCOF depuis tout ce temps, si ce n'est se livrer au jeu des rapports de forces entre dirigeants — ce qui est déjà une autre explication plus plausible de la difficulté à concocter le budget —, délimiter des zones d'influence des partis ou des personnalités de la majorité, sacrifier aux jeux politiques et aux dosages dans le recrutement de collaborateurs et de fonctionnaires abusivement nommés?

Le tableau n'aura jamais été aussi noir: administration démotivée, engloutissant à elle seule, en comptant le fonctionnement, quelque 65 p.c. des budgets culturels, et absence de projets politiques capables de sous-tendre l'élan des créateurs et de répondre à l'attente de la population.

Il est vrai que Philippe Van Kessel pensait à Bernard Anselme lorsqu'il s'était écrié en septembre dernier: «Un homme qui n'a pas de projets, c'est dommage; un Ministre qui n'a pas de projets, c'est grave, un Ministre de la Culture qui n'a pas de projets c'est impensable!» Avouez que ces propos sont facilement transposables dans cette enceinte.

Nous, les libéraux, nous avons des projets. Nous en avons pris deux en considération ce matin concernant l'octroi d'un chèque culturel et la promotion des classes terminales des

institutions supérieures d'enseignement artistique de la Région de Bruxelles-Capitale. Déjà par ces deux propositions, nous déterminons clairement un projet en deux axes: le subsidier à la consommation répondant au problème du non-public et l'aide à la création en se recentrant sur les Beaux-Arts. Bien entendu, en régime de douzièmes provisoires, les idées nouvelles tiennent de l'utopie.

Il n'est plus question de parler de politique sociale et de la santé puisque 99,7 p.c. des moyens de ce budget, ainsi que l'a dit le Ministre, sont consacrés à des transferts ou des dépenses obligatoires. Sous-entendu: fonctionner en douzièmes provisoires n'est pas gênant puisqu'il n'y a pas de politique nouvelle! Mais, très médiatiquement — on en reparlera sans doute au cours de cette séance — le Ministre a expliqué aux éducateurs sociaux qu'il n'avait pas obtenu les 150 millions supplémentaires de la Communauté française, ce qui l'avait contraint à boucler son budget tardivement.

Monsieur le Ministre, si vous n'obtenez pas ces 150 millions, menacerez-vous, vous aussi, de donner votre démission? (*Applaudissements sur les bancs du PRL et Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention ne sera pas très longue et je ne me permettrai certainement pas de répondre à la place du Ministre.

Madame Lemesre, que direz-vous encore lors de l'examen du budget? En effet, j'ai l'impression que vous avez jeté maintenant tous les feux de votre future intervention!

A propos de la modification budgétaire — point qui fait l'objet de nos débats — nous sommes handicapés par le fait que nous devons attendre le vote de la dotation au sein de la Communauté française. Il est possible d'avoir sur ce point une discussion, un débat. Faut-il déjà préparer notre budget avant de connaître le montant de la dotation?

Jusqu'à présent nous avons toujours estimé qu'il était préférable, dans l'intérêt du budget de la Commission communautaire française d'attendre que le montant soit connu définitivement.

Deuxième point: il est vrai que 1993 est une année exceptionnelle, du fait des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Nous nous sommes ainsi trouvés à un moment donné dans une période d'incertitude qui nous a peut-être retardés.

Troisième point: il est vrai aussi, et je rejoins ici les intervenants précédents, que nous ne devons en aucun cas nous installer dans une sorte de routine qui nous amènerait, chaque année, à voter le budget de la Commission communautaire française vers le mois de mai ou le mois de juin. Je puis vous dire à ce sujet que, d'après les renseignements obtenus, le budget est quasiment terminé et que les douzièmes provisoires, que nous voterons je l'espère ce matin, permettront à la Commission concernée et à notre Assemblée de disposer du temps nécessaire afin de procéder à un examen convenable et démocratique du budget.

Cela dit, j'estime qu'il est du devoir du Collège et de la majorité d'envisager, pour l'année prochaine, un système qui nous permettra d'examiner et de voter ce budget beaucoup plus tôt dans l'année. J'estime que les chefs de groupe de la majorité devraient aujourd'hui prendre l'engagement de travailler dans ce sens dès l'année prochaine. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Chers Collègues, lorsque j'ai reçu le projet de règlement ouvrant des crédits provisoires, je me suis dit «encore» ! Quand j'écoute les propos du chef de groupe socialiste, j'ai l'impression d'entendre ce qui nous a déjà été dit au mois de mars, à savoir que ces douzièmes provisoires sont les derniers et que nous aurons le temps de travailler à notre aise pour établir un budget «bien ficelé». Comme l'a dit le Ministre, ces douzièmes provisoires ne servent qu'à nous donner le temps de bien faire notre travail.

Je ne reprendrai pas tout ce qu'a dit Mme Lemesre. Je partage entièrement son analyse, mais je tiens seulement à ajouter un élément, une raison peut-être d'attendre les nouvelles compétences, à savoir que le Collège comprendra aussi un Ministre socialiste. Ce qu'il n'a pas pour l'instant.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de la stérilité des douzièmes provisoires face aux problèmes qui se posent et au manque de projets qu'ils sous-entendent. Le Ministre m'a dit en commission que 97 p.c. du budget sont constitués par des transferts, lesquels peuvent être opérés au moyen des douzièmes provisoires. C'est inexact. En effet, si les douzièmes provisoires autorisent les transferts, ils les cristallisent dans la situation ancienne et empêchent toute adaptation aux situations nouvelles. Ils accordent les subventions de façon tout à fait identique à ce qui a été décidé l'année précédente. On peut donc dire que même au niveau des transferts, aucune politique n'est menée. Il serait grave de penser que du fait qu'il s'agit de transferts, nous ne pouvons avoir aucune influence sur le budget. On se demande dès lors à quoi sert notre Assemblée et son Collège. A force de retarder les problèmes, nous finirons par disposer d'un budget qui ne changera rien puisqu'il ne pourra être appliqué, faute de temps, comme ce fut le cas l'année passée. Ce sera un budget dans la continuité et à force d'y demeurer, nous nous demandons vraiment ce que nous faisons ici. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, que nous demande le pouvoir encore en place ? La signature d'un chèque en blanc en contrepartie d'un chat, non pas dans un sac, mais dans un panier percé, et cela alors que l'année est déjà à moitié écoulée puisque le Collège a été incapable, jusqu'à présent, de présenter son budget à notre Assemblée. On peut donc imaginer le cafoillage énorme qui a provoqué cette situation sans précédent. Après tout ce que l'on entend dire on devient méfiant. Pourquoi ? Voici quelques exemples. Le pape des libéraux a déclaré, il y a quelques jours, qu'il existe une forte ressemblance entre le PS français et son homologue d'outre-Quévrain : confusion du pouvoir politique et économique, pillage de l'Etat au profit de clientèles et de groupes de pression. Par ailleurs, sans recourir à l'amalgame cher aux totalitaires, tous les jours, malgré les efforts déployés par ces derniers, on entend parler des derniers rebondissements relatifs à l'axe Palerme-Liège et de ses ramifications bruxelloises. Le camarade-président Busquin a beau dire que les membres de son parti ne sont pas plus mouillés que ceux des autres, tout cela n'inspire pas confiance, en tout cas, pas au point de signer un chèque en blanc en faveur de la COCOF. Nous constatons que l'argent des Bruxellois est bien mal dépensé. J'ai de nombreux exemples sous les yeux mais je n'en citerai qu'un seul.

L'argent des Bruxellois sert, entre autres, à subventionner des magazines pornographiques favorisant les rencontres du troisième type ou des expositions que la décence devrait condamner. Je pense notamment au Musée de la petite culotte autrement appelé Musée de la femme où l'on peut rencontrer ce triste individu qu'est Bucquoy. Je pense également à la «Véritable histoire de la femme», la plus grande insanité jamais présentée à Bruxelles qui a été couronnée par la COCOF. J'aimerais connaître le nom des membres du jury

qui se sont rendus ridicules en accordant ce prix. Je n'en dirai pas plus, car, vous l'avez compris, le Front National belge ne peut accorder sa confiance à ce projet de règlement funeste pour les Belges et ne le votera donc pas.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, il semble que cela devienne un exercice habituel de prendre la parole immédiatement après une intervention de M. de Looz-Corswarem si toutefois on peut qualifier ses propos d'intervention.

Pour ce qui est du budget 1993, sa préparation est bien avancée et j'admets volontiers que pour un Ministre du Budget, les douzièmes provisoires ne sont pas l'exercice le plus intéressant. Je n'ai pas caché qu'il existe un certain nombre de difficultés au niveau de l'importance des dépenses de personnel mais il n'est pas exact de dire, Madame Lemesre, que nous avons reçu ces propositions en décembre puisque nous avons encore en avril des négociations et des discussions précisément pour cerner au mieux ces dépenses. Je comprends que vos interventions varient en fonction des moments. Si nous avons pris les montants pour argent comptant, vous auriez protesté en disant : comment ? Encore plus d'argent pour l'administration ? Maintenant que nous avons voulu serrer ces dépenses au plus près, vous nous reprochez de faire trainer les choses. Il faut savoir ce que l'on veut. Nous nous trouvons face à des problèmes que nous tentons d'assumer. Pour les résoudre, nous prenons le temps qui convient.

Monsieur Duponcelle, en ce qui concerne les prochaines négociations salariales au niveau de la Communauté française, qui visent les IMP, s'il est exact que les douzièmes provisoires retranscrivent, retransmettent, polycopient, veux-je dire, les subventions des années précédentes, vous savez aussi que, pour ces institutions, l'essentiel ce sont ces négociations salariales qui sont très importantes pour l'élaboration de ce budget.

Nous avons notamment convenu avec Mme la Ministre-Présidente d'une réunion avec l'ensemble des parties pour la semaine prochaine. On peut ainsi être assuré de recevoir l'ensemble de nos garanties.

Il est de bon ton de dire que le système «douzièmes provisoires» signifie un manque de projets culturels. Je ne crois pas que des projets culturels consistent en autant de petites initiatives, gadgets le plus souvent, mises sur la table chaque année pour indiquer l'existence d'imagination. Le projet culturel dans une ville comme la nôtre, c'est déterminer de grands axes de soutien et de développement.

A mon avis, depuis 1989, le Collège a défini clairement le projet culturel et les axes dans lesquels il comptait investir. Il ne s'agit évidemment pas de les modifier d'année en année, par l'invention d'un gadget culturel. Ce que nous tentons de développer doit marquer la vie culturelle bruxelloise.

Je suis aussi assez étonné d'entendre dénoncer nos projets culturels, de cette tribune, lorsque le Collège dépose des propositions, peut-être plus ambitieuses, qui nécessitent des discussions et concertations importantes avec la Communauté française ; par exemple, le soutien aux investissements culturels. Entre sauver, tenter de rassurer, avancer dans les investissements de cinq grands lieux culturels ou le projet — que je ne discrédite pas — de distribution de chèques-culture, la différence me semble énorme.

Ne mélangeons pas tout : des réflexions sur l'avenir d'un secteur, qui ne sont liées au budget — nous en parlerons tout

à l'heure — que dans la mesure où existent des négociations salariales, sont légitimes et méritent notre attention.

Quant aux douzièmes provisoires, le budget est avancé et sera présenté au Collège la semaine prochaine; il est donc terminé pour 1993. Je pense que les obstacles majeurs, d'ordre financier, ont pu être résolus; notre objectif principal était d'éviter qu'ils n'obèrent les secteurs social, de la Santé et de la Culture. Vous pourrez en juger au moment de l'examen du budget.

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, j'ai été pris à partie par le Ministre. Je dois lui répondre que je n'ai jamais visité le Musée en question; mes informations proviennent de «Ubu».

M. le Président. — L'incident est clos.

La discussion générale est close.

Examen des articles

M. le Président. — Nous passons maintenant à l'examen des articles du projet de règlement ouvrant des crédits provisoires.

L'article 1^{er} est libellé comme suit:

Article 1^{er}. Des crédits provisoires à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993 sont ouverts pour le mois de juin, à concurrence des crédits inscrits, par article, au budget de 1992.

— Adopté.

Art. 2. Le présent projet de règlement est transmis à l'Autorité de Tutelle.

— Adopté.

Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A GARANTIR LA PRESENCE DE LA LANGUE GESTUELLE DANS L'AUDIOVISUEL ET A FAVORISER SON DEVELOPPEMENT, DEPOSEE PAR MM. DUPONCELLE, ADRIAENS ET GALAND

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la proposition de résolution visant à garantir la présence de la langue gestuelle dans l'audiovisuel et à favoriser son développement, déposée par MM. Duponcelle, Adriaens et Galand.

La discussion générale est ouverte. La parole est à Mme Dupuis, rapporteur.

Mme Dupuis. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le souci principal de l'auteur de la proposition de résolution était de répondre à l'inquiétude des personnes sourdes, relative à la possible suppression de la traduction gestuelle du journal télévisé sur Télé 21. Il souhaitait aussi voir la Commission communautaire française se soucier du

problème des personnes sourdes sans l'obliger à établir des budgets contraignants, l'important étant d'arriver à donner à la culture sourde une place significative dans notre société. L'audiovisuel, devenu l'outil fondamental de socialisation et de démocratisation, ne doit pas exclure les personnes sourdes de campagnes d'information, de prévention, au niveau culturel, social et sanitaire, par exemple sur le SIDA. L'auteur souhaitait aussi élargir cette mission du service public à d'autres émissions qui traiteraient de grands débats de société. Il demandait également au Collège de la Commission communautaire française de déterminer des budgets nécessaires de façon à donner à la culture sourde une place dans sa politique d'aide à la culture bruxelloise et de conclure, dès 1993, une convention avec un organisme de production visant à financer chaque année deux cassettes vidéo à destination des enfants sourds.

Dans sa réponse à l'auteur, le Ministre ayant en charge la culture a affirmé sa sympathie face à cette proposition de résolution en soulignant l'importance de la lutte contre tous les phénomènes d'exclusion et de discrimination. Cependant, il se doit d'attirer l'attention sur un certain nombre de faits:

1° Remplacer, dans la proposition de résolution, le terme «sourds» par «personnes sourdes» afin de ne pas définir une personne par son handicap;

2° Le Ministre rappelle qu'il s'est également penché sur la question de la possible cessation de la traduction gestuelle du Journal télévisé sur Télé 21, et a participé à une rencontre avec le Conseil de la RTBF visant à garantir son maintien;

3° Le Ministre souligne qu'il existe, en plus de la langue des signes, deux autres techniques: l'oralisme et le français signé;

4° Il insiste aussi sur le fait que certains sont sourds ou malentendants de naissance, d'autres à la suite de traumatismes survenus après l'apprentissage du langage, les derniers, enfin, pour cause de vieillesse. Il est donc important de considérer ces différences;

5° Le Ministre rappelle notamment que le Collège a soutenu et continue de soutenir des organisations sociales et culturelles de personnes sourdes, qu'il a équipé de minitel 24 organismes relevant de la CCF et qu'il a imposé la «langue des signes» dans des manifestations publiques telles que les Fêtes du 27 septembre;

6° Le Collège a également équipé d'un minitel le service concerné de l'administration de la CCF, afin de le rendre plus facilement accessible aux personnes sourdes. Il travaille actuellement pour étendre ce système minitel, notamment aux services de secours d'urgence, de manière à lutter contre les phénomènes d'isolement et de détresse résultant de la surdité. Rappelons de plus que, dans le secteur audiovisuel, le Collège a subsidié le Festival mondial de la Vidéo 1992, qui a organisé une intéressante rencontre autour des réalisations de personnes sourdes.

Les membres de la Commission ont invité M. Perier, spécialiste mondial des moyens de communication pour les personnes sourdes. M. Perier nous explique que la surdité profonde, susceptible d'entraîner la mutité, est généralement due à des lésions de l'oreille interne sans aucune atteinte cérébrale. Il s'agit donc d'une infirmité physique affectant l'organe sensoriel de l'audition, mais laissant intact le potentiel intellectuel. Elle se distingue de toutes les autres infirmités physiques handicapantes par une caractéristique essentielle: le fait d'avoir donné naissance à une modalité linguistique spécifique, représentée par les langues des signes.

M. Perier fit aussi un exposé sur l'histoire du langage des signes. Vous en trouverez le texte dans le rapport. Ces langues des signes constituent pour les communautés de sourds un puissant lien culturel.

Pour M. Perier, le nombre de personnes sourdes en Communauté française se situerait entre 6 et 12 000.

Nous devons savoir aussi que, dans une résolution du Parlement européen, nous trouvons la reconnaissance de la langue des signes, du droit à son usage. Enfin en point 7 de cette résolution européenne, il est demandé aux autorités de l'audiovisuel d'inclure la traduction en langue des signes ou le sous-titrage des programmes d'intérêt politique, d'intérêt général ou culturel. Pourtant cette résolution néglige les personnes utilisant la langue orale et, par ce fait même, ne tient pas compte des personnes à audition déficiente.

Pour M. Perier, nous devons tenir compte également du français signé utilisé uniquement pour l'enseignement des jeunes enfants afin de leur permettre de communiquer avec leurs parents, en majorité entendants. Ce français signé s'apparente à une traduction littérale.

Quant au langage oral, il sera employé par des personnes frappées de surdité à la suite d'une maladie. M. Perier nous a encore apporté d'autres précisions, notamment sur les nombreuses difficultés pour les personnes sourdes d'accéder à l'enseignement. Une convention prévoit une participation de l'INAMI pour les postes d'interprètes. A partir de septembre 1993, onze interprètes suivront les élèves et étudiants sourds à tous les niveaux de la scolarité.

M. Perier insiste sur le fait que la langue des signes est une culture en soi qu'il s'agit de reconnaître et de protéger. Par cette phrase, il nous replonge dans le but même de la proposition de résolution.

Les membres présents, après de longs débats positifs, ont tenu à ce que la résolution conserve toute sa cohérence et ont procédé à un simple toilettage de la proposition de résolution.

Le 22 avril 1993, le nouveau texte de cette proposition de résolution fut adopté à l'unanimité des membres présents.

Je vous en donne lecture :

« Considérant que les principes d'égalité des individus prônés par la Déclaration des droits de l'homme et notre Constitution, passent par l'accès de tous les citoyens à l'information;

Considérant l'importance qu'a prise l'audiovisuel tant en termes de communication qu'en termes d'outil d'information et de prévention;

Considérant que pour de nombreuses personnes sourdes, la pensée, la culture, la sensibilité passent essentiellement par la langue des signes.

L'Assemblée de la Commission communautaire française

— demande au Conseil de la Communauté française :

1° d'assurer le maintien de la traduction gestuelle du journal télévisé de la RTBF;

2° de veiller à élargir cette mission du service public à d'autres émissions informatives et notamment celles qui traitent des grands débats de société;

3° de veiller à la traduction gestuelle des campagnes de sensibilisation et de prévention qu'il mène au niveau culturel, social et de santé.

— demande au Collège de la Commission communautaire française :

1° de veiller à donner à la « culture sourde » une place significative dans sa politique d'accès à la culture à Bruxelles;

2° de modifier dès que possible la convention et le budget de la télévision régionale afin d'assurer la traduction gestuelle de Bruxelles-Info;

3° de conclure, dès que possible, une convention avec un organisme de production visant à financer chaque année deux cassettes vidéo à destination des enfants sourds qui seraient mises en location par la Fédération des Sourds et les médiathèques situées à Bruxelles;

4° de veiller à la traduction gestuelle des campagnes de sensibilisation et de prévention au niveau culturel, social et de santé. »

Je crois avoir dit l'essentiel. Le texte se trouve dans votre rapport. Monsieur le Président, puis-je me permettre de parler au nom de mon groupe? Le groupe FDF-ERE, soucieux de répondre et aux inquiétudes et aux souhaits des personnes sourdes, soucieux aussi de lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination, se réjouit de cette proposition de résolution et demande qu'elle soit autre chose qu'un vœu pieux et dépasse le cap des bonnes intentions. Le groupe FDF-ERE adoptera, à l'unanimité, le nouveau texte proposé. (*Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Chers Collègues, c'est toujours un plaisir pour l'auteur d'un texte de le défendre en séance publique, surtout lorsqu'il a fait l'objet d'un vote unanime en commission. Mme Dupuis, dans son rapport, a rappelé combien les débats que nous avons eus sur ce texte ont été positifs et intéressants. L'audition proposée par le Ministre du Professeur Perier fut, à bien des égards, un moment important de ces travaux. Je pense notamment, qu'au-delà de la résolution — et Mme Dupuis vient de demander qu'elle ne reste pas un vœu pieux —, elle engage notre Commission à poursuivre l'étude de ce dossier et à l'élargir à d'autres problématiques qui touchent à la vie des personnes sourdes dans notre société. Le Ministre l'avait évoquée également; il a aussi précisé ce qu'il avait déjà entrepris en ce domaine. Si cette résolution peut paraître un vœu pieux, je voudrais dire dans cette Assemblée combien le symbole qu'elle représente pour la communauté des personnes sourdes est important. C'est la reconnaissance, par un pouvoir législatif, du langage gestuel. C'est un symbole qui, pour eux, revêt énormément d'importance. Je pense que c'est un moment qu'ils n'oublieront pas.

Je ne reviens pas sur le développement de la résolution; Mme Dupuis l'a fait excellemment dans son rapport. Je voudrais uniquement rappeler la motivation première. La prise de conscience du problème venait évidemment de toutes les manifestations qui ont eu lieu lors de la suppression éventuelle de la traduction gestuelle du JT sur Télé 21.

De là, je me suis rendu compte, avec les autres auteurs de cette résolution, du peu de retour qu'avaient les personnes sourdes, en matière d'audiovisuel et de culture orale. La résolution, née de cette prise de conscience, présente deux intérêts: élargir la présence du langage gestuel dans l'audiovisuel et l'élargir aussi à d'autres politiques culturelles, notamment en matière de théâtre. Le Professeur Perier a rappelé les problèmes des malentendants, la nécessité de voir apparaître davantage de sous-titres. Mais je vous rappelle que je suis resté attaché au symbole de la résolution: la reconnaissance du langage gestuel. Je pense qu'après ces simples constats, la résolution mérite un vote unanime aujourd'hui. Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention, au nom du groupe socialiste, tentera de cerner trois approches de la matière dont nous avons discuté.

Première approche: la nécessité de se préoccuper des publics marginalisés par un déficit physique ou un handicap de type socio-culturel dans notre monde de haute technicité.

Deuxième approche: la volonté de poursuivre des actions, dont notre Communauté a eu l'initiative, mais qu'il faudrait développer, adapter, rénover.

Troisième approche: une réflexion sur la poursuite du dialogue avec la Communauté française sur ces modalités, par la participation de nos membres à la Commission de Coopération.

Première approche: connaître mieux les publics concernés. Combien sont-ils, en Communauté française, à pratiquer la langue des signes? Cinquante mille, nombre bien plus important que les 6 000 à 12 000 personnes sourdes — nombre fourni par le Professeur Perier lors de son audition —, mais dix fois inférieur à celui des personnes malentendantes, soit 500 000.

Nous nous sommes déjà, au sein de cette Assemblée, préoccupés d'autres publics marginalisés, notamment les personnes illettrées et analphabètes.

Là aussi, le nombre des personnes concernées nous interpellait: 100 000 uniquement dans notre Région bruxelloise.

Face à une société où les performances techniques s'accroissent, il faut porter tous nos efforts vers le respect de l'individu, du citoyen et légitimer son accès à l'information en matière de culture, de loisirs, d'éducation, de santé publique et d'aide sociale.

Je poursuivrai par la deuxième approche: la Communauté fut, à l'initiative de la création de la traduction gestuelle du journal télévisé sur Télé 21, initiative qualifiée de géniale à l'époque, puisque la traduction gestuelle a participé, par son fonctionnement et sa pratique, à l'homogénéisation de la langue des signes en Communauté française.

Elle a ouvert le journal télévisé au public des personnes sourdes, mais il serait judicieux que cette pratique soit élargie aux débats télévisés. De même la communauté des personnes sourdes devrait avoir accès aux grandes campagnes d'information, comme celle par exemple de la lutte contre le Sida.

Par ailleurs, d'autres expériences concernant l'accès à la formation professionnelle sont à initier et nous avons évoqué, notamment en commission, cette nécessité d'aborder, avec nos partenaires de la Commission du Conseil de la Communauté française, la problématique de l'enseignement à distance qui est susceptible de fournir un outil indispensable à certains étudiants pour parfaire leur formation professionnelle s'ils sont handicapés au niveau de l'ouïe.

Enfin, troisième approche qui concerne un problème que j'ai déjà évoqué dans mon exposé: la réflexion sur le dialogue permanent que nous poursuivons avec nos partenaires de la Communauté française. Mme Onkelinx a rappelé encore hier, lors de sa communication en tant que Ministre-Présidente, l'existence d'un lien important entre la Communauté française et notre Commission. Je souhaiterais apporter ici le témoignage de notre participation à la Commission de Coopération en disant combien il est intéressant d'insuffler dans cette Commission — nous sommes en effet souvent à la base de propositions de résolution — un courant plus dynamique qui suscite des initiatives et des politiques nouvelles, tout en reconnaissant bien sûr que des moyens devront être libérés en faveur de ce type d'initiative.

J'aimerais que le travail mené en Commission de Coopération puisse s'intensifier. Il est encore insuffisant. Je souhaite que la proposition de résolution qui sera votée aujourd'hui, et à laquelle nous étions partie prenante dès le départ, aboutisse très rapidement sur la table de la Commission de Coopération,

de manière à ce qu'un travail commun puisse être initié sur le sujet que nous venons d'aborder aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Collège, Chers Collègues, cinq cent mille personnes, membres de la Communauté française sont malentendantes; parmi celles-ci entre six et douze mille sont sourdes.

Sans aucun doute convenait-il à notre Assemblée de consacrer le temps nécessaire à mieux comprendre les difficultés que connaît cette partie importante — presque un septième! — de la population de la Communauté, de se donner le temps d'évaluer ce qui se fait et ce qui reste à faire, et enfin, de bien cibler son action afin qu'elle soit utile.

Ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup à faire dans tous les domaines qu'il ne faut pas commencer modestement en choisissant une voie d'entrée aussi étroite soit-elle. Il vaut sans doute mieux limiter notre ambition, mais la pousser à se réaliser.

Le débat en commission a permis de choisir la voie d'entrée puisque nous avons pu mieux prendre conscience de la densité de la langue des signes et du poids symbolique attaché à sa reconnaissance.

Il est important de remercier ici M. le Professeur Perier de nous avoir tant appris, de nous avoir fait saisir que ces signes sont lourds de bien plus de sens qu'il nous paraît. Sa contribution nous a permis de mieux distinguer ce dont nous parlions: la langue gestuelle, l'oralisme, le français signé; de dépasser l'impression d'une communication par geste simplement utilitaire ou illustrative; de comprendre la diversité des personnes sourdes et la variété des pistes ouvertes et de saisir enfin qu'il s'agit de poser des actes très précis de respect et de convivialité.

Après un travail de clarification et de conscientisation, nous aboutissons à une résolution dont l'objet est très circonscrit, certes, mais qui pose les balises pour un service public, un service optimal pour tout le public.

Cette proposition s'inscrit sans doute dans un courant, dans une politique plus générale, qui visent à assurer à chaque membre de notre Communauté une place digne et participative: je songe aux initiatives qui visent à faciliter l'usage des services publics pour les malvoyants ou pour les personnes handicapées physiquement, par exemple l'accès aux transports publics.

Les débats et la très intéressante contribution de M. Perier ont fait apparaître trois questions qu'il convenait de distinguer:

La première question, l'enseignement de la langue des signes qui échappe à la compétence de notre Assemblée.

La deuxième question, l'accès pour les personnes sourdes à notre culture, mais aussi aux communications de pur service ou de stricte utilité, comme des informations concernant la santé ou l'aide sociale.

On a beaucoup discuté à ce propos de l'importance du sous-titrage, non seulement des journaux d'information, mais aussi des magazines, des débats, des films. Il n'est pas sot de s'intéresser à ce qui se pratique quotidiennement sur les ondes particulièrement sur FR3, ou encore sur la BBC...

Mais, et malgré la grande importance que j'attache personnellement à ce sous-titrage qui doit être développé, nous reconnaissons que cette question de l'accès à notre culture est encore une approche, oserais-je dire, impérialiste, et qu'il

convient bien de réfléchir aux problèmes que soulève la troisième question.

La troisième question est celle de la reconnaissance du langage que les personnes sourdes utilisent dans leur communauté, un langage qui passe bien au delà de la simple communication utilitaire, et qui pour connaître de nombreuses déclinaisons selon le pays où l'on se trouve, est néanmoins chargée de toute une culture spécifique et ancienne.

C'est à cette question que la commission a décidé de répondre à l'unanimité par cette résolution. Je puis assurer que chaque membre de mon groupe agira où il en a la possibilité, dans le Conseil d'administration de Télé-Bruxelles ou ailleurs, pour que cette résolution ne soit pas lettre morte.

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, M. Mesot étant retenu par des charges professionnelles, je souhaite prendre brièvement la parole au nom du groupe PRL.

Nous nous associons bien volontiers à cette proposition de résolution. Au départ, elle fut suscitée par l'actualité brûlante; ensuite par les débats intéressants dont notamment l'audition de M. Perier, elle déboucha très rapidement sur une résolution véritablement constructive. Dans mon chef, ce fut même une découverte de ce que l'on a appelé «la culture sourde» et la langue gestuelle en tant que telle à protéger comme une culture à part entière.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous voterons cette résolution.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'interviendrai moi aussi, très brièvement. Les différents intervenants ont bien montré à la fois l'état d'esprit dans lequel cette proposition fut discutée, amendée et finalement adoptée en commission et les enjeux tels qu'ils étaient décrits. La difficulté d'aborder cette problématique avec beaucoup de modestie, sans tendance d'impérialisme, mais avec la volonté d'aller à la rencontre de l'autre et de reconnaître sa différence comme enrichissement, fut aussi prise en compte.

Le Collège se réjouit effectivement de cette proposition de résolution car elle introduit un coin supplémentaire dans la lutte contre tous les phénomènes d'exclusion et de discrimination. Nous devons, cependant, aller plus loin. Je pense, du reste, que M. Duponcelle, dans son intervention est allé plus loin que le texte. Nous devons probablement un jour revendiquer une reconnaissance officielle de la langue des signes! Aujourd'hui, nous prenons politiquement acte — et c'est déjà très important — de l'existence de cette culture et de ce langage.

En ce qui nous concerne et chacun à notre niveau — que ce soit au niveau du Collège, des municipalités ou à titre personnel — nous devrions traduire concrètement cette proposition par des faits, par des ouvertures, comme nous tentons d'ailleurs de le faire actuellement par la mise à disposition du Minitel ou par le fait que les fêtes du 27 septembre seront accessibles aux personnes sourdes puisque la traduction gestuelle est prévue. De même, dans la foulée de cette proposition, j'ai écrit à Télé-Bruxelles pour tester, dans un premier temps, la gestuelle au niveau du journal télévisé du week-end. Cela nous permettra de voir quelles sont les difficultés techniques

et quels sont les coûts. Je suis convaincu que le Conseil d'administration de Télé-Bruxelles acceptera cette demande du Collège.

Tels sont les gestes que nous avons posés et que nous comptons poser!

Je voudrais, pour conclure, me réjouir de cette proposition de résolution. Espérons qu'elle ne soit pas qu'un vœu pieux! Cela dépend de chacun d'entre nous — là où nous sommes, dans nos institutions, dans nos associations, au niveau du pouvoir que nous occupons — de rendre cette proposition évidente, pratique, cohérente et concrète pour les personnes sourdes.

M. le Président. — La discussion générale est close.

Examen des paragraphes

M. le Président. — Nous passons à l'examen des paragraphes de la proposition de résolution visant à garantir la présence de la langue gestuelle dans l'audiovisuel et à favoriser son développement.

Le paragraphe 1^{er}, composé de 3 sous-paragraphes, est libellé comme suit:

L'Assemblée de la Commission communautaire française:

— demande au Conseil de la Communauté française:

1. d'assurer le maintien de la traduction gestuelle du journal télévisé de la RTBF;

2. de veiller à élargir cette mission du service public à d'autres émissions informatives et notamment celles qui traitent des grands débats de société;

3. de veiller à la traduction gestuelle des campagnes de sensibilisation et de prévention qu'il mène au niveau culturel, social et de santé.

— Adopté.

M. le Président. — Le paragraphe 2, composé de 4 sous-paragraphes, est libellé comme suit:

L'Assemblée de la Commission communautaire française:

— demande au Collège de la Commission communautaire française:

1. de veiller à donner à la «culture sourde» une place significative dans sa politique d'accès à la culture à Bruxelles;

2. de modifier dès que possible la convention et le budget de la télévision régionale afin d'assurer la traduction gestuelle de Bruxelles-Info;

3. de conclure dès que possible une convention avec un organisme de production visant à financer chaque année deux cassettes-vidéo à destination des enfants sourds qui seraient mises en location par la Fédération des Sourds et les médiathèques situées à Bruxelles;

4. de veiller à la traduction gestuelle des campagnes de sensibilisation et de prévention au niveau culturel, social et de santé.

— Adopté.

M. le Président. — Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A REAFFIRMER LA SOLIDARITE ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA REGION WALLONNE ET D'UNE MANIERE GENERALE ENTRE TOUS LES FRANCOPHONES DE BELGIQUE (NOUVEAU TEXTE ADOPTE EN COMMISSION)

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale sur la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et d'une manière générale entre tous les francophones de Belgique.

La discussion générale est ouverte. La parole est à M. Escolar, rapporteur.

M. Escolar, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, qualifiée d'«historique» par plusieurs éminents Collègues, la proposition de résolution qui vous est soumise ce jour a été examinée par la commission réunie du budget, les 15 janvier et 25 mars 1993, et fut définitivement baptisée, le 4 mai dernier. Elle résulte de fusion des textes des propositions de résolution déposées, d'une part, par Mme Willame et qui vise à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et, d'autre part, par M. Hasquin et consorts, qui vise à réaffirmer la solidarité entre les francophones de Belgique.

La commission réunie a, préalablement à la discussion générale, entendu les exposés introductifs des auteurs des propositions.

Mme Willame a évoqué les négociations de la nouvelle réforme des institutions et ses conséquences pour les Bruxellois francophones, pour la Communauté française, pour la Région wallonne et pour la Commission communautaire française.

Dans des matières comme le tourisme, la santé, la formation professionnelle et les transports scolaires, notre Commission communautaire française et la Région wallonne devraient connaître une extension de leurs compétences et donc un renforcement de leur intervention financière dans la gestion des matières qui, à ce jour, sont encore du ressort de la Communauté française.

C'est donc dans cette perspective qu'il importe, pour l'auteur, de rappeler l'importance des liens qui unissent les francophones de la Région wallonne et les francophones de la Région bruxelloise et que, compte tenu du statut parfois contesté de Bruxelles en tant que Région, une déclaration de principe claire s'impose.

Quant à la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre les francophones de Belgique, un commissaire cosignataire a précisé que cette proposition constituait une réponse à la proposition déposée par M. Kubla au Conseil régional wallon afin de créer une réciprocité susceptible de réaffirmer la nécessaire solidarité entre Bruxelles et la Wallonie, au sein d'une Communauté française forte et capable de défendre les intérêts des francophones et la culture française en général.

En ce qui concerne la discussion générale, tous les groupes ont conclu à la nécessité de fusionner les textes des deux propositions et d'adopter une résolution qui aille dans le même sens que celle adoptée par le Conseil régional wallon.

A la demande de l'auteur de la première proposition, M. le Ministre a exposé son point de vue. Partageant les inquiétudes des auteurs des deux propositions face à l'affaiblissement

de la Communauté française, il estime opportun d'adresser un message à l'égard des Wallons qui éprouveraient du désintérêt ou de la méfiance à l'égard de Bruxelles.

La relation entre les termes «lien de solidarité» et «Communauté d'intérêt de la Région» repris dans les textes semble trop pauvre pour le Ministre qui juge que, outre la notion de territoire, le lien apparaît dans une communauté de langue, de culture, d'identité et d'affirmation de soi.

Par ailleurs, si l'évolution institutionnelle se concrétise, le Ministre pense que la résolution devrait être accompagnée d'un texte affirmant la volonté de créer une structure permanente de concertation avec le Conseil régional wallon.

Après une discussion portant sur les limites des compétences des Assemblées concernées par la résolution, la commission a décidé de ne pas faire référence aux institutions afin de lever toute équivoque et d'éviter les interprétations abusives.

La dernière réunion fut consacrée au choix de titre de la résolution. Tenant compte du souci d'un des auteurs de rendre le titre plus compréhensible pour le public, la commission s'est ralliée à la proposition d'un commissaire visant à fusionner les deux titres après y avoir apporté une légère touche ministérielle, l'intitulé devenant «Proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et, d'une manière générale, entre tous les francophones de Belgique».

Le texte de la résolution et le titre ont été adoptés à l'unanimité des membres. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je me réjouis que l'unanimité qui s'est dégagée en commission ait pu permettre la fusion des deux propositions soumises à la discussion en une seule qui a recueilli un assentiment général.

Comme Mme Willame le répètera certainement dans quelques instants, j'estime que le moment est, plus que jamais, venu de réaffirmer une nécessaire solidarité que d'aucuns remettent indubitablement en cause.

Il est vrai qu'en jetant un coup d'œil sur l'actualité récente, sur la matière première qui alimente le contenu des journaux et sur le débat qui s'est déroulé hier au Conseil de la Communauté française, force est de constater que certains mettent cette solidarité à mal. A mes yeux, elle sera d'ailleurs déjà sérieusement entamée par la mise en application des accords dits de la Saint-Quentin dont nous aurons vraisemblablement l'occasion de discuter en ces lieux dans quelques semaines, voire dans quelques mois.

Les remous qui secouent actuellement la RTBF à propos de l'émission «Ce Soir» constituent un des exemples d'événements qui doivent, je le répète, nous inciter à mettre, plus que jamais, l'accent sur la nécessaire solidarité de la Communauté française de ce pays. Comme j'ai eu l'occasion de le faire remarquer hier à la nouvelle Présidente du Gouvernement de la Communauté française, Mme Onkelinx, il est tout de même paradoxal que la Communauté française promette d'engager un dialogue avec la Communauté flamande pour obtenir la diffusion de Télé-Bruxelles en dehors des dix-neuf communes alors que ce même Gouvernement, laisse prendre des mesures — peut-être en est-il même l'investigateur — à l'intérieur de la RTBF, qui font en sorte que l'information bruxelloise ne soit plus à la disposition des Wallons et qu'inversement, l'information destinée aux Wallons ne soit plus accessible aux Bruxellois francophones. Or, nombre d'entre eux sont originaires de Wallonie et, dans le même temps, beaucoup de

Wallons s'intéressent à ce qui se passe dans la capitale. Un gros problème se pose donc indubitablement.

Une deuxième difficulté pointe à l'horizon depuis quelque temps : la problématique de la régionalisation de l'enseignement. Il est clair que des mesures telles que la suppression de la province de Brabant entérinée par d'aucuns, et le transfert d'un certain nombre de compétences en matière d'enseignement à la Région de Bruxelles — en l'occurrence, la COCOF — tendaient à favoriser un premier stade de la régionalisation de l'enseignement. Les craintes affichées par le PRL en la matière se sont rapidement révélées exactes puisqu'un certain nombre de leaders syndicaux wallons qui, après tout, ne font qu'emboucher les mêmes trompettes que celles de membres éminents du parti socialiste wallon — liégeois en particulier —, plaident en faveur d'une régionalisation de l'enseignement. Or, s'il est un secteur où la solidarité doit être affirmée au niveau de la culture, c'est bien celui de l'enseignement. En effet, dois-je rappeler à cette Assemblée qu'à de multiples niveaux d'enseignement, 40 p.c. des élèves francophones de ce pays fréquentent les établissements de la capitale ?

C'est dire qu'il y a véritablement osmose en la matière. C'est dire que des liens extrêmement étroits se sont tissés à ce niveau. Et d'aucuns voudraient briser cette solidarité !

Je m'en voudrais d'intervenir plus longuement sur ce sujet car nous aurons certainement l'occasion d'aborder les multiples aspects de cette question lors des débats à venir sur le problème des transferts de compétences entre la Communauté française et la COCOF.

En conclusion, il me paraît essentiel, à cet instant, de rappeler cette nécessaire solidarité et de s'engager à ne rien faire qui puisse la compromettre.

Personnellement, je ne voudrais pas que l'on se retrouve dans la situation que nous avons connue lorsque le PSC a appelé à une manifestation contre le séparatisme et ce, deux jours après le vote des accords de la Saint-Michel au Sénat et à la Chambre !

(Mme Lemesre, première vice-présidente, remplace M. Moureaux au fauteuil présidentiel)

Dès lors, j'ose espérer que quelques jours après avoir voté à l'unanimité la motion relative à la solidarité des francophones bruxellois au sein de cette Assemblée, nous n'apprendrons pas que le PSC a appuyé une proposition allant directement à l'encontre de cette affirmation. *(Applaudissements sur les bancs libéraux.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, c'est avec plaisir que je répondrai à M. Hasquin.

La proposition de résolution qui nous retient aujourd'hui, et surtout le texte voté à l'unanimité en Commission réunie de notre Assemblée, sont fort intéressants. Non pas parce que je l'avais déposée moi-même à la suite d'un vote parallèle au Conseil régional wallon car cela ne justifierait pas en soi que l'on batte les tambours, selon l'usage que l'on tente parfois d'établir. Ce texte est particulièrement intéressant car il se place à un moment où l'actualité politique « en brûle », si vous me permettez l'expression, de cette problématique de la solidarité Wallons-Bruxellois. Il ne faut pas nous mettre la tête dans le sable, ni jouer les autruches, ni surtout, jouer les hypocrites !

Je m'exprimerai ici au nom du groupe PSC, en tant que PSC, mais aussi en tant que PSC de Bruxelles et à certains moments, à titre personnel.

Premier constat : d'après l'exposé des motifs de ma proposition, et ici je vais peut-être énoncer des lieux communs, cette résolution vient à son heure. Au moment où la Communauté va déléguer une part, même minime, de ses compétences à la Région wallonne et à la COCOF — une vingtaine de milliards sur plus de 218 milliards —, et où toute une série de discussions essentielles ont lieu au niveau de la Communauté française en matière d'enseignement et d'audiovisuel, il n'est pas innocent de rappeler à l'unanimité, dans cette Assemblée la solidarité entre les Francophones de Belgique et ce, comme l'a fait la Région wallonne, à une grosse majorité. A ce propos, je voudrais rappeler avec un peu de malice que les deux résolutions adoptées, l'une au Conseil régional wallon et l'autre dans cette Assemblée, sont un tout petit peu différentes en ce qui concerne leur dernière phrase. Celle du Conseil régional wallon parle « du maintien de la Communauté française et du renforcement des Régions », celle de notre Assemblée parle de la « reconnaissance et de l'épanouissement du fait régional » et du « maintien d'une Communauté française forte » Mais n'ergotons pas : l'avenir sera ce que nous déciderons au jour le jour d'en faire, chacun à l'intérieur de nos partis respectifs et dans les différentes Assemblées qui nous concernent.

Deuxième constat : cette résolution votée à l'unanimité, nous oblige ; elle nous contraint dans l'avenir à être attentifs tout le temps à tout ce qui se passe, aux occasions de dérive, aux déclarations des uns et des autres, aux prises de position de certains, même de nos amis, parfois surtout nos amis, pour tout le temps, sans relâche, redresser la barre et se demander en ce temps de grande mouvance institutionnelle où l'on va, vers quoi l'on va, pour qui, pour quoi et est-ce que cela sera mieux après si... ?

Deux dossiers brûlants, évoqués par M. Hasquin, qui ne relèvent pas directement et actuellement de nos compétences — j'y reviendrai cependant — me semblent, au niveau de la solidarité Wallonie-Bruxelles, appeler toute notre attention aujourd'hui. Je pense au décrochage bruxellois de *Ce Soir* et aux dernières déclarations de certains responsables syndicaux de l'enseignement concernant la régionalisation de l'enseignement.

Si le décrochage bruxellois de *Ce Soir* devait permettre, comme on le prétend, de reconquérir des téléspectateurs bruxellois, d'éviter à la RTBF de se faire doubler par des télévisions locales — quand on pense à Télé-Bruxelles, on peut se demander qui veut doubler qui — de supprimer les doublons avec le *Journal télévisé*, de multiplier l'information à tous les niveaux géographiques et de passionner davantage de monde, si tout cela était sûr et établi, je pourrais marquer mon accord.

Mais à titre personnel, je dirai que je m'intéresse autant à ce que fait M. Lutgen en matière d'environnement en Wallonie qu'à ce que fait M. Gosuin à Bruxelles même si je suis plus concernée par la politique de ce dernier, puisque mon métier est d'être conseiller régional à Bruxelles-Capitale.

M. Maingain. — Le travail de M. Gosuin est de meilleure qualité que celui de M. Lutgen !

Mme Willame. — Certes, je me passionne pour le devenir du RER ou du patrimoine bruxellois mais les problèmes agricoles du Condroz et le devenir du Hainaut n'ont de cesse aussi de retenir mon attention. Où va-t-on si chaque Région ne s'intéresse qu'à son terroir dans notre Belgique fédéralisée ?

On me dit que le « tronc commun » reste considérable et qu'un quart d'heure par jour à une heure d'écoute moyenne n'a rien de dramatique. Je demande alors qu'une fois que ces décisions dites « irrévocables » seront entérinées et réalisées,

on fasse un bilan dans quelques mois pour bien voir dans le concret si «le service public de la RTBF a mieux rempli sa responsabilité importante par rapport au milieu social et politique bruxellois».

Je demande aussi qu'à côté de ces nouvelles «wallonisantes» ou «bruxellisantes» à *Ce Soir*, s'établisse un *Journal Télévisé* bien «général» relatant ce qui se passe d'important à Bruxelles et en Wallonie pour que les publics des deux Régions en soient informés. Sinon, voter des résolutions ou des motions de solidarité relèverait du plus haut comique.

Deuxième problème: les dernières déclarations de certains responsables syndicaux de l'enseignement. Elles concernent la régionalisation de l'enseignement que ces mêmes responsables appellent tout à coup de leurs vœux pour refuser les volontés ministérielles.

Dans les projets actuels, il est prévu de décentraliser le pouvoir organisateur unique de la Communauté française en plusieurs zones permettant ainsi, d'une part, une autonomie souhaitée par beaucoup et, d'autre part, une rationalisation des investissements et des coûts.

Certains ont-ils peur de voir se structurer des responsabilités d'enseignement au niveau local et de perdre ainsi l'influence qu'ils ont actuellement dans le système plus centralisé de l'enseignement communautaire?

Par ailleurs, ainsi que l'a souligné M. Hasquin, il est établi que de nombreux élèves et étudiants domiciliés en Wallonie fréquentent l'enseignement secondaire bruxellois et les grandes institutions universitaires et supérieures bruxelloises.

Quelque 25 p.c. de la population scolaire bruxelloise sont originaires de Wallonie. Après avoir collé un petit coq sur leurs épaules, faudra-t-il faire payer un minerval aux étudiants wallons et les considérer comme des étrangers? Sans compter les différences de programmes, de certification et de normes... Va-t-on enseigner différemment à Bruxelles et à Limal?

La régionalisation de l'enseignement impliquerait des charges financières supplémentaires liées à la présence de population scolaire wallonne. Comme dans d'autres secteurs, les déplacements par exemple, Bruxelles devrait assumer des charges pour des services rendus à tous alors que seuls les Bruxellois y contribuent financièrement.

En outre, Bruxelles est confrontée — et dans une mesure plus aiguë que d'autres grands centres urbains — aux problèmes d'intégration scolaire, culturelle et sociale d'une population immigrée. Elle a besoin de toute la solidarité communautaire pour faire face à ce défi dans les toutes prochaines années.

Je conclurai en disant que la résolution que nous allons voter aujourd'hui est quelque chose de sérieux qui nous engage, comme elle a engagé le Conseil régional wallon. Sinon, nous jouons avec des mots et ne rencontrons pas les souhaits de la population.

Mon groupe votera cette résolution les yeux ouverts en sachant ce qu'elle implique, c'est-à-dire un attachement au lien culturel et de solidarité qui unit la Communauté française de Wallonie et de Bruxelles dans la cohérence d'un fédéralisme d'union que la plupart des Belges appellent de leurs vœux. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Madame la Présidente, mon groupe ne pourra que souscrire à cette proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre les francophones de la Communauté française. Qui n'y souscrirait pas, d'ailleurs? J'ai toutefois certaines remarques à faire. Deux de mes collègues sont intervenus au sujet des déclarations entendues ce

matin de la part de certains *leaders* syndicalistes socialistes sur une éventuelle régionalisation de l'enseignement. Comme l'a fait hier le sénateur Liesenborghs, je rappellerai la position du groupe Ecolo en faveur d'un enseignement communautaire.

On peut se demander si les déclarations en question n'émanent pas de certains ultra-régionalistes socialistes. Nous espérons en tout cas que le parti socialiste se prononcera fermement en faveur d'un enseignement communautaire.

On peut s'interroger à la suite de ces déclarations. Toutes ces questions de communautarisation, de régionalisation ne cachent-elles pas les véritables problèmes de fond que l'enseignement vit actuellement? On peut affirmer qu'en ce qui concerne l'enseignement, les spécificités de Bruxelles n'ont jamais été vraiment rencontrées. Je prends pour exemple les dernières décisions de suppression des zones d'éducation prioritaires qui touchent directement Bruxelles.

N'est-il pas temps d'aborder les questions de fond plutôt que d'avancer n'importe quand, n'importe comment des soi-disant solutions à la crise de l'enseignement?

Nous souscrivons bien évidemment à cette solidarité entre tous les francophones, mais je me demande parfois si nous ne sommes pas naïfs, si nous ne faisons pas des déclarations trop unilatérales. Il me semble que l'on ne peut parler de solidarité que dans la mesure où les déclarations sont bilatérales. L'exemple repris par mes deux collègues est frappant: «Bruxelles-Soir» et «Ce Soir Wallonie».

Nous avons donné notre avis à plusieurs reprises: c'est une mauvaise décision. Elle constitue un repli frileux; elle entraîne des dépenses inutiles d'argent et d'énergie et un approfondissement du fossé entre les deux Régions. Le problème, c'est que nous avons entendu les partis bruxellois, mais très peu de réactions du côté de la Wallonie à propos de cette division des émissions.

M. Hasquin. — Je me permets de vous interrompre: le PRL s'est prononcé.

Mme Huytebroeck. — C'est exact. Ecolo s'est également prononcé. Mais certains partis n'ont pas du tout donné leur avis sur cette question.

On a beaucoup parlé ici du désinvestissement de la Communauté française à Bruxelles. Nous avons un nouvel Exécutif et ne pouvons donc qu'espérer mieux pour l'avenir en matière culturelle. Nous attendrons et dresserons le bilan dans quelques mois.

Il importe de souligner que la Communauté flamande renforce son investissement à Bruxelles. Nous ne pouvons la condamner d'investir dans notre Région, même si nous n'acceptons pas certaines de ses déclarations et certains de ses objectifs, mais nous pouvons regretter que la Communauté française n'en fasse pas autant.

En ce qui concerne les transferts de compétences, je pense qu'il sera nécessaire de mener des politiques cohérentes qu'il s'agisse de formation professionnelle, de tourisme, du secteur social ou de relations internationales. Je suis persuadée que l'opinion publique et le monde associatif comprendraient très mal que l'affirmation et la consolidation de notre Région se fassent en dépit de tout bon sens et ne servent qu'à ériger des frontières entre Bruxelles et la Wallonie. Dans ces questions de transferts, nous devons absolument souligner les spécificités bruxelloises.

Il est primordial, pour mener des politiques dynamiques et cohérentes dans tous ces secteurs, qu'une solidarité se manifeste tant du côté de Bruxelles que de la Wallonie.

Enfin, je ne voudrais pas que cette résolution apparaisse comme ayant un caractère antinèerlandophone, d'autant plus que nous avons toujours, en tant qu'écologistes, voulu faire la distinction entre ceux, quelle que soit leur communauté, qui défendent les droits de l'homme et les autres. Nous ne voulons donc pas, par cette résolution, créer un front d'opposition, mais rappeler clairement les solidarités culturelles. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, après le discours d'un des auteurs de la proposition, Mme Willame, je me suis dit: on sait que le nouveau cathéchisme est sorti de presse il y a peu de temps. On sait que c'est la période des professions de foi pour ceux qui pratiquent, mais je crois que les engagements pris devant nous par Mme Willame à titre personnel demeureront une œuvre apocryphe au sein du PSC...

Mme Willame. — Vous n'êtes jamais content, Monsieur Maingain, soit vous nous accusez, soit vous nous soupçonnez!

M. Maingain. — Cette Assemblée est coutumière du vote des résolutions. Je me souviens qu'en juin 1992, notre Assemblée a voté à l'unanimité une motion pour la défense des droits des francophones de la périphérie. A ce moment, tous les partis ici présents ont pris l'engagement solennel — relisez la résolution de l'époque — de ne porter nullement atteinte aux droits politiques des francophones de la périphérie au sein de la Communauté française et de garantir le maintien de ces droits, à savoir les droits de vote et d'éligibilité pour le Parlement de la Communauté française. Je rappelle que cela s'est fait avec le plus large consensus. Or, que s'est-il passé trois mois plus tard au moment des accords institutionnels? Les partis PS, PSC et Ecolo, signataires de ces accords ont méconnu cet engagement solennel. Et aujourd'hui dans votre discours, madame Willame, vous dites à nouveau: «Il s'agit d'un engagement sérieux et nous avons les yeux ouverts.» Je crains surtout que vous n'ayez les mains bandées et que, dès lors, vous soyez dans l'incapacité de faire respecter au sein de votre propre parti les engagements que vous prenez ici. Quand vous nous parlez de l'émission «Ce Soir», je crois à votre sincérité...

Mme Willame. — C'est déjà ça!

M. Maingain. — ... mais enfin, qui préside le Conseil d'administration de la RTBF?

M. Cools. — Un PSC!

M. Maingain. — Qui s'oppose aux rédactions unanimes, à toutes les rédactions wallonnes et bruxelloises, de la RTBF, si ce n'est le PSC, suivant en cela le PS.

Si Mme Huytebroeck s'étonne parfois de l'absence de réactions wallonnes, je relève que, dans ce dossier, les journalistes wallons de la RTBF disent non à la séparation de l'émission «Ce Soir».

Comment croire, dès lors, à vos engagements de solidarité Wallonie-Bruxelles, alors que, là où les décisions réelles se prennent, nous avons toujours affaire aux mêmes rapports de force et aux mêmes choix?

Je ne voudrais pas que les résolutions que nous votons ici ne soient que les derniers sursauts de conscience pour certains, des feuilles de vigne qui cachent mal les réalités vécues ailleurs.

Aussi, je veux bien faire crédit à bon nombre d'entre vous quant à la sincérité de leurs convictions, mais il y a des tests de sincérité auxquels ils ne peuvent se soustraire. Pour ce qui est du dossier de l'émission «Ce Soir» à la RTBF, on ne peut pas prétendre — comme je viens de l'entendre — que l'on gagne éventuellement par cette scission des auditeurs et des téléspectateurs en Région bruxelloise, quand on sait que la première conséquence pratique de ladite scission sera que les francophones de la périphérie de Bruxelles ne recevront pas en même temps que les Bruxellois des dix-neuf communes l'émission «Ce Soir». Alors, à défaut d'obtenir l'unicité de l'émission, madame Willame, obtenez au moins que la RTBF revoie l'organisation technique de ses émissions, de sorte que nous ne connaissions pas la dérive actuelle de certaines émissions qui sont diffusées sur la deuxième chaîne, ARTE 21 ou Sports 21, et qui ne sont plus reçues par les Bruxellois de la périphérie.

Le deuxième test de sincérité porte sur le problème du transfert des compétences. Nous connaissons vos accords institutionnels et nous savons que vous ne les remettrez pas en cause, bien qu'ils soient catastrophiques pour tous les secteurs concernés. Nous ne connaissons pas un seul responsable du secteur social ou de la santé, à Bruxelles ou en Wallonie, concerné par le transfert de compétences, qui approuve ce choix. Tous ceux que l'on rencontre — je vois que vous niez, monsieur Duponcelle, et j'en déduis que vous ne devez pas rencontrer beaucoup de monde — sont opposés à ce transfert qui entraînera, à terme, des discriminations au sein d'un secteur qui accueille Wallons et Bruxellois, où qu'ils se trouvent. Il créera, en outre, pour les travailleurs sociaux de ces secteurs, des difficultés énormes de reconnaissance de statut.

Prenez au moins l'engagement — mais vous êtes incapable de le prendre pour le moment car on voit que les négociations intra-francophones patinent — que ces secteurs ne connaîtront pas une diminution de crédits et que la totalité des moyens budgétaires sera transférée en même temps que les compétences.

Je vous mets au défi de prendre cet engagement, car nous savons très bien que les droits de tirage accordés sur le budget de la Région de Bruxelles serviront à d'autres fins, notamment pour le plan Busquin-Di Rupo.

La présente résolution n'aura de sens qu'à la condition que vous honoriez ces tests de sincérité! (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comme le rapporteur l'a rappelé de manière exhaustive, la Commission a voté le texte de la résolution à l'unanimité, majorité et opposition confondues.

Je crois que l'on peut souligner que tous les groupes représentés au sein de cette Commission ont apporté leur collaboration à la synthèse des deux textes qui avaient initialement été présentés par nos deux Collègues, Mme Willame et M. Hasquin. C'est dire que j'espérais que les discours de ce matin traduiraient une unanimité et une cohésion francophones au sein de notre Assemblée. Or, vous avez pu constater, Chers Collègues, qu'il n'en a pas été tout à fait ainsi. M. Hasquin a ouvert une voie polémique dans laquelle M. Maingain, avec son brio et sa gourmandise habituels, a sauté à pieds joints. Dès qu'il monte à la tribune, M. Maingain se sent obligé d'allumer quelque brûlot entre francophones; sinon il estime que son intervention est ratée. (*Sourires.*)

Je tiens simplement à dire que je me réjouis de cette résolution qui vient à son heure pour des raisons d'actualité, comme l'ont souligné les orateurs précédents, mais l'actualité est éphémère!

Au sujet de la scission de l'émission « Ce Soir » de la RTBF, M. Demanvez a exprimé clairement la position du groupe socialiste lors d'une interpellation précédente.

Pour ce qui concerne la régionalisation de l'enseignement, je vous renvoie au journal *Le Soir* de ce matin où notre ami Robert Manchon, parlant avec sa vigueur habituelle des propos que vous avez commentés à la tribune, nous livre une phrase qui n'engage que lui : « Quelques ultra-régionalistes stupides, bellicistes et revanchards à la CGSP tentent de secouer les timides et les timorés au sein de la CGSP-Enseignement. »

M. Drouart. — M. Manchon s'est exprimé au nom de la CGSP et non au nom du PS. Il conviendrait que le PS bruxellois s'exprime clairement par rapport au plan Busquin-Di Rupo, qui est la cause de tout le débat. C'est le PS qui est responsable de cela.

M. De Coster. — M. Anciaux s'est exprimé en son nom personnel jusqu'à présent, mais c'est un syndicaliste.

J'ai cité la réponse de M. Manchon, également syndicaliste.

La position du PS, quant à elle, a été clairement définie lors du Congrès d'Ans et approuvée par les socialistes bruxellois : trois compétences extrêmement importantes restent attribuées à la Communauté : l'enseignement, la culture et l'audio-visuel. Pour l'instant, c'est la position officielle du parti socialiste.

M. Drouart. — Bravo, c'est formidable !

M. De Coster. — Nos camarades du Conseil régional wallon ont voté, le 16 décembre 1992, une résolution fort semblable à celle sur laquelle nous allons nous prononcer ce matin. A l'évidence, une telle résolution qui visait à réaffirmer la solidarité entre les Régions wallonne et bruxelloise demandait la réciprocité de notre part. C'est ce que nous allons faire ce matin.

Il était également important de montrer — ce que nous avons tendance à oublier aujourd'hui — à certains commentateurs politiques, qui, parfois, donnent l'impression d'être eux-mêmes les acteurs politiques, et à certains hommes politiques du nord du pays, que ceux qui proclamaient que les Wallons abandonnent les Bruxellois se trompaient et cherchaient plutôt à se livrer à ce qu'on peut appeler la prédiction créatrice.

Il fallait également tenir compte de la situation politique actuelle, du prochain bouleversement institutionnel de notre pays et des changements qui concernent la Communauté française. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet car nous aurons l'occasion, au sein de cette Assemblée, d'examiner longuement ces accords afin de les approuver éventuellement.

Notre devoir à nous, francophones, consiste à gérer et à exercer nos compétences, que ce soit au sein des Régions ou de la Communauté française, avec un maximum de cohésion et de cohérence. Nous connaissons tous la situation financière de notre pays, de la Communauté et des Régions. Dès lors, nous nous devons d'optimiser au maximum la gestion des ressources financières dont nous disposons. Toutes ces exigences passent par une solidarité sans faille entre Wallons et Bruxellois, comme le disait, *in illo tempore*, notre ami, M. Yliff. Cette solidarité indispensable est affirmée dans notre résolution.

(*M. Moureaux, président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

Je terminerai en insistant sur le fait que le groupe socialiste approuve totalement l'expression « maintien d'une Communauté forte » qui figure dans notre résolution. En effet, si l'on

souhaite une solidarité durable et sans faille entre Wallons et Bruxellois francophones, il faut être aveugle — ou syndicaliste wallon de la CGSP — pour ne pas s'apercevoir que la Communauté française en est le meilleur garant et le ciment indispensable. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, les francolâtres de ce « pays », comme dirait *Pan* éprouvent, une fois de plus, le besoin de réaffirmer la solidarité politique et culturelle qui devrait exister entre Bruxelles et les provinces du sud de la Belgique. Il faut donc en conclure qu'elle n'existe pas ou plus ou qu'elle a du plomb dans l'aile.

Mais je pense que cette Assemblée a vraiment mieux à faire que de voter des résolutions qui n'intéressent personne, hormis quelques centaines de politiciens qui s'agitent en vase clos à cent mille lieues des vraies préoccupations des Belges, c'est-à-dire le chômage provoqué par les syndicats, principalement wallons, qui en vivent ou l'insécurité qui fait de Bruxelles un Chicago *bis*.

Cela dit, ces discussions stériles sur la proposition de résolution présentée sont on le sait une conséquence funeste du dépeçage de la Belgique qui est à l'origine de bien des maux du pays.

Le Front national belge est quant à lui favorable à la solidarité entre tous les Belges, quelle que soit leur langue. Ils en ont bien besoin. Ce n'est malheureusement pas le cas actuellement. Et ce n'est pas cette proposition de résolution qui empêchera le noyau dur wallingant, déjà vendu à la France, d'isoler Bruxelles pour la larguer ensuite.

Dans le rapport, il est fait état de l'affaiblissement essentiel de la Communauté dite française. A qui la faute ? On ne le sait que trop : uniquement à un groupe de « politiciens » et syndicalistes extrémistes wallingants.

Le Front national aurait bien voulu, par solidarité, voter en faveur de cette proposition de résolution mais il ne peut accepter son dernier paragraphe car il dérange les vrais Belges. C'est pourquoi le Front national se voit contraint de s'abstenir.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai très bref. Chacun des groupes a eu l'occasion de s'exprimer, avec ses nuances propres, sur cette proposition de résolution qui marque une solidarité entre tous les francophones. Je suis convaincu que nous souhaitons tous aller bien au-delà des mots. Même si ce n'est qu'un texte, il a le mérite d'exister et doit nous servir de référence dans nos combats.

Nous devrions nous poser une question. Dans ce tronc commun qu'est la Communauté française et que nous évoquons sans cesse, n'y a-t-il donc plus que la sève bruxelloise à circuler encore ? Nous avons devant nous un véritable travail d'ouverture et de compréhension, et sans doute aussi d'écoute, pour éviter ce que laissent présager les déclarations enflammées de certains. J'ai cependant pu constater qu'elles n'étaient sous-critées par personne en cette Assemblée.

Je tiens à vous dire que le Collège est particulièrement attentif au vote de cette résolution. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La discussion générale est close.

Examen des paragraphes

M. le Président. — Nous passons maintenant à l'examen des paragraphes de la proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et d'une manière générale entre tous les francophones de Belgique.

Le paragraphe 1^{er} est libellé comme suit :

La Commission communautaire française,

Considérant qu'il importe au moment où des modifications profondes de nos institutions sont à l'ordre du jour, de réaffirmer les liens de solidarité qui unissent les francophones de Belgique;

Souligne la communauté d'intérêt, de langue et de culture entre tous les francophones.

— Adopté.

M. le Président. — Le paragraphe 2 est libellé comme suit :

Estime que ce principe :

— favorise l'indispensable équilibre entre les Communautés au sein de l'Etat,

— se fonde sur l'opportunité de privilégier la cohérence des politiques relatives à l'ensemble des francophones,

— se base sur l'exigence d'une utilisation optimale des moyens disponibles.

— Adopté.

M. le Président. — Le paragraphe 3 est libellé comme suit :

Affirme que la mise en œuvre de ce principe repose à la fois sur la reconnaissance et l'épanouissement du fait régional et sur le maintien d'une Communauté française forte.

— Adopté.

M. le Président. — Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

QUESTIONS D'ACTUALITE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Chers Collègues, je vous rappelle que, conformément au règlement, les intervenants et le Ministre qui répond ne peuvent donner lecture d'un texte à l'heure des questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME LEMESRE A M. LE MINISTRE GOSUIN CONCERNANT LA RENOVATION DES LIEUX CULTURELS A BRUXELLES

M. le Président. — La parole est à Mme Lemesre pour sa question.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'ordre de mission de Bernard Anselme à la Communauté française avait été très clair : être le fossoyeur de la Communauté française et faire glisser un

maximum de moyens culturels vers la Wallonie. J'en avais déjà parlé lors de ma dernière interpellation.

Le Ministre chargé de la Culture a-t-il déjà pris contact avec le nouveau Ministre communautaire chargé de la Culture au sein du Gouvernement de la Communauté française ? Ce dernier est bruxellois et est présenté comme un homme de dossiers. Nous en avons quelques-uns à lui présenter, notamment le Mundaneum, et surtout celui du désinvestissement dans les lieux culturels à Bruxelles.

En mars, si je ne me trompe, vous m'aviez dit qu'une solution était imminente. Je vous demande donc où en est cette solution. Avez-vous eu l'occasion d'en parler avec M. Tomas ? Partage-t-il ce point de vue ? Quand cette solution sera-t-elle présentée à l'Assemblée ?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il est bien exact que nous avons finalisé le dossier avec M. Anselme. Des événements extérieurs ont provoqué un retard quant à l'exécution de cette décision. Dès le premier jour, j'ai pris contact avec son successeur, M. Tomas, à la fois pour le féliciter de sa nomination, mais aussi pour lui exposer l'ensemble du dossier. Un rendez-vous a été fixé le lundi 24 mai afin de traiter le dossier que vous connaissez et qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre de débats. Il était difficile d'aller plus vite.

QUESTIONS D'ACTUALITE JOINTES DE MME PAYFA, CONCERNANT LE PROJET D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT D'URGENCE DESTINE AUX TOXICOMANES, ET DE M. GALAND CONCERNANT LES CENTRES DE SANTE MENTALE, A M. LE MINISTRE THYS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la question de Mme Payfa.

Je vous propose d'y joindre la question de M. Galand concernant les centres de santé mentale. (*Assentiment.*)

La parole est à Mme Payfa pour poser sa question.

Mme Payfa. — Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir accepté de répondre à ma question qui, je l'avoue, aurait peut-être dû être posée à l'Assemblée de la Commission communautaire commune. Il serait quand même dommage de ne pas pouvoir traiter d'un problème qui concerne la santé des francophones bruxellois au sein de cette Assemblée, alors que l'on peut traiter de ce sujet au Conseil régional, qui n'est pas compétent en la matière pour des raisons sécuritaires.

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que l'on projette l'ouverture d'un centre d'hébergement de crise pour toxicomanes, dans le cadre du contrat de sécurité. Un comité de terrain a été installé par vous-même et par le Ministre Chabert afin de tenter de répondre aux besoins en matière de toxicomanie en Région bruxelloise. Il m'est revenu qu'un avis a été sollicité auprès de cette instance concernant ce projet de centre d'hébergement et de crise. Pourriez-vous nous donner les conclusions des membres de ce comité de terrain ? Dans le rapport concertation-toxicomanie, publié en novembre 1992, il était prévu que soit présenté un bilan d'activités endéans les six mois. Nous sommes au mois de mai, les six mois sont écoulés. Pourrais-je savoir quand vous comptez présenter ce rapport d'activités ? Je vous remercie.

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour sa question jointe.

M. Galand. — Monsieur le Ministre, la majorité des centres de santé mentale de la région bruxelloise ont opté pour le «monocommunautaire francophone». Dans le cadre de ce que vient de dire Mme Payfa, à savoir la discussion de la création d'un centre de crise et d'hébergement pour toxicomanes, je voudrais savoir si vous avez veillé à ce que leur avis soit sollicité. Ces centres de santé mentale sont des services de santé de première ligne; allez-vous veiller à ce que cette caractéristique soit prise en compte dans la discussion en cours?

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre, membre du Collège.

M. Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé. — Monsieur le Président, Mme Payfa l'a rappelé: la compétence était de type bicommunautaire. La question de M. Galand permet par contre d'entrer dans le cadre strict de notre Assemblée. L'initiative qui a été prise sur le plan bicommunautaire par mon Collègue et moi-même, à savoir la création d'un comité de terrain, auquel Mme Payfa fait allusion, avait un caractère temporaire. Il s'agissait de procéder à un état des lieux en matière de toxicomanies à Bruxelles. Cette mission temporaire est terminée puisque le rapport a été déposé en août dernier.

Sur base des propositions contenues dans ce rapport, des initiatives ont été décidées, dont celle de la création d'un Comité de Concertation et de coordination. Ce Comité de Concertation et de Coordination, auquel vous avez également fait allusion, a été installé il y a quatre mois et se réunit régulièrement. Au-delà de ce point qui était l'une des conclusions du comité de terrain, il met en œuvre neuf autres initiatives décidées ou proposées par le comité de terrain. Une brochure diffusée à l'époque y fait largement écho.

Voilà donc ma réponse en ce qui concerne la problématique de la publication d'un premier rapport d'activités du Comité de Concertation et de Coordination. Le document dont vous parliez, Madame, ne sera diffusé que dans deux ou trois mois, mais je puis vous assurer que des réunions se tiennent fréquemment, qu'elles sont très intéressantes et qu'un excellent document devrait émaner de leurs travaux.

Quant au centre de crise et d'hébergement pour toxicomanes auquel vous faites, l'un et l'autre, allusion, il s'agit d'une initiative prise par le Ministre de l'Intérieur et au niveau régional, par mon Collègue le Ministre-Président.

M. Chabert et moi-même avons sollicité un avis du Comité de Concertation et de Coordination sur ce projet. L'étude de faisabilité de ce centre d'hébergement, demandée par M. Tobback et M. Picqué, est réalisée par un groupe qui a associé cinq membres du Comité de Concertation et de Coordination du Bicommunautaire. La jonction entre l'initiative prise au niveau du bicommunautaire et celle prise au niveau régional et du Ministère de l'Intérieur, est assurée par la présence, au sein du groupe examinant la faisabilité du centre d'hébergement, de cinq délégués du Comité de Concertation et de Coordination.

Un avis sera remis par ce Comité de Concertation et de Coordination, sur base du rapport établi par les cinq personnes en question.

En réponse à notre collègue, M. Galand, qui me demandait si les acteurs de la santé mentale francophone — en particulier, ceux de première ligne — sont bien concernés et si le Ministre a bien veillé à la problématique évoquée par Mme Payfa, ainsi qu'à celle que je viens de développer, je crois que M. Galand peut être rassuré par la désignation des cinq délégués et la présence d'acteurs de santé mentale francophone, notamment

de première ligne, au sein du Comité de Concertation et de Coordination.

Je précise encore que le Collège de la Commission communautaire française, et en particulier moi-même, veille à ce que ce type de relations se poursuive correctement.

M. le Président. — La parole est à M. Galand pour poser une question complémentaire.

M. Galand. — Monsieur le Ministre, pour éviter que les centres de santé se trouvent dépossédés indirectement de leurs compétences et de leur mission, on crée un organisme supplémentaire!

J'aimerais dès lors savoir si vous avez demandé l'avis de la section «santé mentale» du Conseil consultatif de l'aide aux personnes et de la santé.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre, membre du Collège.

M. Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé. — Ma réponse est négative à ce stade-ci, mais lorsque nous aurons reçu l'avis conforme du Comité de Concertation et de Coordination, j'aviserais sur la question de savoir s'il est intéressant de demander l'avis de la section compétente à laquelle vous venez de faire allusion.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME WILLAME A M. LE MINISTRE GOSUIN AU SUJET DE L'ISELP

M. le Président. — La parole est à Mme Willame pour sa question.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ma question d'actualité se situe dans le cadre de celle posée tout à l'heure par Mme Lemesre, la polémique en moins.

Elle concerne l'Institut supérieur pour l'étude du langage plastique. Vous savez que la Communauté française envisage d'investir dans des lieux culturels à Bruxelles. Pour l'ISELP, il y a urgence. Vous savez qu'un budget de 32 millions avait été prévu. Pourquoi y a-t-il urgence pour cet institut? Parce que du fait de son déménagement, l'ISELP doit supporter des frais supplémentaires très lourds pour lui et qu'il voudrait effectivement entamer assez rapidement les travaux.

Pourriez-vous me dire, Monsieur le Ministre, où en est ce dossier?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, je renvoie Mme Willame à la réponse que j'ai donnée à Mme Lemesre. L'ISELP fait partie de l'ensemble des négociations que je vais avoir avec le nouveau Ministre de la Culture de la Communauté française.

Il va de soi que nous considérons l'ISELP d'une manière prioritaire car, effectivement, les membres de son personnel sont dispersés dans différents lieux, ce qui n'est guère propice à l'organisation de leur travail et est cause de surcoût.

Par ailleurs, les architectes mandatés par cet organisme ont terminé les travaux d'étude. Il suffit d'avoir le feu vert en ce qui concerne les commandes pour que les dossiers adéquats puissent être adressés au propriétaire, c'est-à-dire la Ville de Bruxelles, en vue d'obtenir son autorisation — qui est formel puisqu'un accord tacite a déjà été passé — et le dépôt du permis de bâtir.

Je puis vous dire que tout est sur rail, prêt à démarrer, qu'il suffit d'avoir le feu vert de l'emprunt pour pouvoir lancer la machine et suivre les procédures administratives que je vous ai décrites.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DE PATOUL A M. LE MINISTRE GOSUIN AU SUJET DE L'INFORMATION REGIONALE

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul pour poser sa question.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, on a évoqué à plusieurs reprises, lors d'une séance précédente et aujourd'hui même, le problème du décrochage de l'émission «Ce Soir» à la RTBF.

On a appris que le conseil d'administration avait pris une décision.

Je tiens à rappeler que notre Assemblée, tous partis confondus, a exprimé son opposition à ce type de décrochage. Dès lors, plusieurs questions se posent.

La première et la plus logique, c'est de savoir s'il y a eu consultation de la RTBF auprès du Collège concernant ce problème.

La deuxième, si cela devait se réaliser, une réflexion a-t-elle été menée afin d'éviter une aberration supplémentaire qui consisterait à mettre en concurrence Télé-Bruxelles et la RTBF, sachant qu'elles sont toutes deux subsidiées par les pouvoirs publics?

Enfin, la troisième; si le projet devait se réaliser il serait intéressant de savoir ce qui serait diffusé dans la périphérie bruxelloise.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la même question formulée par M. Smits à qui j'avais fait part de mon intervention auprès du Ministre-Président, M. Anselme, en vue d'attirer son attention et lui dire ma désapprobation quant à la scission d'une telle émission.

En effet, je considère que cette scission n'est pas source d'économie. D'après les informations que j'ai reçues, elle provoquera même des coûts supplémentaires suite à la constitution d'équipes et d'achat de matériel, d'une part. D'autre part, — cela a été évoqué lors du précédent débat — cette situation n'est certainement pas de nature à renforcer la solidarité entre les francophones de la Communauté française.

Il va de soi que j'ai écrit à M. le Ministre Di Rupo pour lui formuler mes craintes ainsi que mes critiques et lui demander d'intervenir auprès du conseil d'administration de la RTBF en tant que Ministre de tutelle afin qu'une telle hérésie ne soit pas commise.

Par ailleurs, j'ai reçu des informations précises de la RTBF me signalant que l'émission «Ce Soir» bruxelloise ne sera pas

captable par les francophones de la périphérie et que ceux-ci pourront voir l'émission «Ce Soir» wallonne. Cela me semble une incongruité supplémentaire à un moment où nous demandons que la périphérie puisse capter Télé-Bruxelles.

Je ne me prononcerai pas aujourd'hui sur les problèmes de concurrence puisqu'il me semble qu'au stade actuel, la meilleure solution serait qu'il n'y ait pas de situation de concurrence entre Télé-Bruxelles et l'émission «Ce Soir» ni de scission entre les émissions wallonnes et les émissions bruxelloises.

M. le Président. — C'est un sujet sur lequel nous revenons sans aucun doute.

Je tiens à féliciter les conseillers qui sont intervenus dans les questions orales pour leur capacité remarquable à s'exprimer à la tribune sans papier, ce qui est une preuve de leur grande qualité et de leur expérience parlementaire.

VOTES NOMINATIFS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des projets — des propositions dont l'examen est terminé.

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LE MOIS DE JUIN 1993 A VALOIR SUR LE BUDGET DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1993

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement.

La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Le groupe PRL votera contre ce projet. Habituellement nous n'agissons pas de la sorte et nous nous contentons souvent de nous abstenir. Cependant, nous trouvons — comme l'a dit Mme Lemesre dans son intervention — que trop c'est trop!

Nous sommes déjà au mois de mai.

Depuis le mois de décembre dernier le Collège connaît le montant de sa dotation. Les propositions budgétaires ont déjà été élaborées depuis un certains temps par les services administratifs de notre Commission. Nous estimons que ce budget aurait déjà dû être déposé et que nous devrions, en fait, discuter à l'heure actuelle des ajustements au budget 1993. C'est d'ailleurs ce qui se fait au niveau du Conseil régional!

Nous voulons marquer clairement notre protestation contre ce dépôt très tardif au budget en votant «non» sur ces crédits provisoires.

M. le Président. — Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

47 membres ont pris part au vote.

31 ont voté oui.

15 ont voté non.

1 s'est abstenu.

En conséquence, le projet de règlement est adopté.

Ont voté oui :

MM. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

MM. Adriaens, Cools, de Looz-Corswarem, Derny, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet et Smits.

S'est abstenu :

M. Hasquin.

M. le Président. — J'invite M. Hasquin qui s'est abstenu à faire connaître le motif de son abstention.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, j'ai pairé avec M. Picqué.

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer que la majorité n'était pas en nombre pour voter ces crédits provisoires malgré le pairage que nous avons accepté. Nous nous interrogeons sur cette situation qui s'est déjà répétée à plusieurs reprises au cours des séances de notre Assemblée où la majorité n'assure même pas le quorum !

M. le Président. — Il vous est donné acte de cette déclaration.

La parole est à M. le Ministre Thys.

M. Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé. — Monsieur le Président, j'ai commis une erreur de manipulation lors de ce vote et vous prie de bien vouloir m'en excuser. Je voulais émettre un vote positif. Nous pouvons donc considérer que notre Assemblée était en nombre, d'autant plus qu'il faut aussi tenir compte du pairage.

M. le Président. — J'en prends acte, Monsieur le Ministre. Le procès-verbal sera rectifié en conséquence.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A GARANTIR LA PRESENCE DE LA LANGUE GESTUELLE DANS L'AUDIOVISUEL ET A FAVORISER SON DEVELOPPEMENT

Vote nominatif sur l'ensemble

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

— Il est procédé au vote nominatif.

48 membres ont pris part au vote.

47 ont voté oui.

1 s'est abstenu.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Ont voté oui :

MM. Adriaens, Beauthier, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, de Looz-Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Derny, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

S'est abstenu :

Mme Carton de Wiart.

Mme Carton de Wiart. — Monsieur le Président, je justifie mon abstention par un devoir de réserve.

M. le Président. — Il vous en est donné acte.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A REAFFIRMER LA SOLIDARITE ENTRE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ET LA REGION WALLONNE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

— Il est procédé au vote nominatif.

49 membres ont pris part au vote.

48 ont voté oui.

1 s'est abstenu.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Ont voté oui :

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Derny, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

S'est abstenu :

M. de Looz-Corswarem.

INTERPELLATION

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. De Coster au Ministre Gosuin.

INTERPELLATION DE M. DE COSTER A M. LE MINISTRE GOSUIN, A PROPOS DE SES DECLARATIONS ALARMISTES AU SUJET DU SECTEUR DES HANDICAPES

M. le Président. — La parole est à M. De Coster pour développer son interpellation.

(Mme Lemesre, première vice-présidente, remplace M. Moureaux au fauteuil présidentiel)

M. De Coster. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chacun d'entre nous a pu constater l'inquiétude et l'émoi qui règnent actuellement au sein du secteur social et de la santé monocommunautaire bruxellois.

A ce sujet, nous avons tous reçu un certain nombre de lettres et, initiative nouvelle, quelques pots de confiture!

Nous avons également été alertés par une manifestation récente des éducateurs qui s'occupent des personnes handicapées à Bruxelles et qui sont en ébullition parce qu'ils craignent les répercussions néfastes des accords de la Saint-Michel — plus précisément, de la Saint-Quentin — sur les budgets affectés à leur secteur. Nous comprenons l'inquiétude de ces travailleurs qui traversent actuellement une période d'incertitude.

Nous référant aux renseignements fournis par les négociateurs du parti socialiste — plus particulièrement par notre Président, Serge Moureaux —, nous pensons néanmoins que cette inquiétude n'est pas justifiée pour l'instant. En effet, selon l'article de presse qui m'amène à interroger le Ministre, si les accords de la Saint-Michel ou de la Saint-Quentin prévoient le transfert de compétences relatives à ce secteur à notre Commission communautaire française, il est actuellement question d'un transfert parallèle de 85 p.c. des ressources financières.

C'était l'inquiétude exprimée par un responsable syndical du secteur qui a été reçu par le Ministre Gosuin à l'issue de la manifestation. A mon avis, il a péché par omission. En effet, tous les membres de cette Assemblée savent bien que les 15 p.c. manquants seront transférés, depuis le budget régional vers la Commission communautaire française, par le biais d'un droit de tirage d'un montant d'un milliard pour la première année. Cette somme augmentera progressivement et se stabilisera à 2,6 milliards. Lors de la dernière réunion de la commission du Budget du Conseil régional, le Ministre des Finances, M. Chabert, a d'ailleurs affirmé que l'argent du droit de tirage était bien inscrit au budget et que l'obligation de la Région bruxelloise serait budgétairement assurée. Je profite du contexte pour souligner que «qui dit droit de tirage dit indépendance dans l'affectation budgétaire qui provient de ce droit de tirage». En d'autres termes, cela signifie que, par le biais de ce droit de tirage, nous ne sommes nullement sous la menace d'un éventuel chantage exercé par nos Collègues néerlandophones puisque, je le répète, ce droit de tirage nous garantit l'indépendance d'affectation de ces moyens budgétaires. J'ajoute qu'il sera suffisant pour permettre de remplir les obligations prévues par les accords de la Saint-Quentin.

M. Maingain. — Ce sont vos affirmations! Néanmoins, à la Maison de la Francité, le Président de notre Assemblée a dialogué avec les représentants des travailleurs sociaux des différents milieux concernés par le transfert des compétences. Après avoir expliqué tous les mécanismes de financement partiel issus de la Saint-Quentin, le transfert des compétences et le plan Busquin-Di Rupo, il a ajouté: «Comme le déficit de la Communauté française, d'ici l'an 2000 sera de l'ordre d'environ 200 milliards cumulés, ... le déficit à couvrir après l'exécution des accords sera encore de 50 à 70 milliards, contrainte budgétaire qui nous obligera soit à réduire le train de vie de ce secteur, soit à puiser dans une autre caisse. En effet, comme la Communauté française ne dispose d'aucune autonomie fiscale, sauf pour ce qui est d'inventer des taxes wallonnes, — comme celles de M. Anselme, qui sont aujourd'hui oubliées —, vous devrez à nouveau puiser dans le budget régional, lequel est déjà en difficulté, ou demander aux Flamands d'aller au-delà du droit de tirage. La loi spéciale prévoit bien cette faculté mais dans une telle hypothèse, un consensus au sein de l'Exécutif est requis.

M. De Coster. — Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur Maingain, mais nous aurons largement l'occasion d'en débattre à nouveau au sein de cette Assemblée lorsque nous examinerons les accords de la Saint-Quentin en vue de les approuver.

Enfin, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne le secteur des handicapés, secteur particulièrement sensible par nature, le rôle des responsables politiques et de ceux qui ont la charge de ce secteur, n'est pas de se livrer à des déclarations alarmantes ou de conforter des propos alarmistes. Notre rôle est plutôt de rassurer!

J'aimerais donc, Monsieur le Ministre, obtenir des informations en ce qui concerne le contact que vous avez eu avec la délégation des travailleurs du secteur de l'aide aux handicapés, tel qu'il a été relaté par les médias. En effet, à cette occasion, vous auriez fait état d'un déficit annuel de la COCOF de 50 millions, déficit existant depuis le transfert des compétences de la Communauté française pour répondre aux besoins de ce secteur.

En mars 1991, lors d'une interpellation à votre prédécesseur M. Désir, mon Collègue Jean-Louis Stalport nous a convaincus par la pertinence de son raisonnement, qu'une telle allégation n'était pas justifiée à l'époque. Par ailleurs, Monsieur le Ministre, si ce déficit existe effectivement, comment comprendre que le compte 1991 de la Commission communautaire française soit présenté avec un boni de 95 millions, boni qui a servi à établir les budgets suivants?

Est-il par ailleurs nécessaire de donner l'impression de se rallier à ceux qui prétendent — à tort — que les accords de la Saint-Quentin ne prévoient pas un financement suffisant pour le secteur?

Enfin, Monsieur le Ministre, je terminerai mon intervention sur deux questions subsidiaires.

Pouvez-vous nous éclairer sur le sort qui a été réservé à deux études concernant le secteur des handicapés et dont le financement figurait au budget 1992? Il s'agit d'abord de l'établissement d'un Plan Comptable Normalisé qui, d'après votre réponse à une précédente interpellation de Mme Guillaume-Vanderroost, aurait dû être appliqué par toutes les institutions dès 1993. Qu'en est-il exactement?

La deuxième étude est celle qui a été confiée au professeur Piazer et qui visait à déterminer un mode de subventionnement alternatif des centres et services pour personnes handicapées. Selon vos dires, ce plan serait également terminé depuis quelques mois.

Les bruits contradictoires, les interrogations diverses qui me sont parvenus au sujet de ces deux études m'incitent, Monsieur le Ministre, à vous demander de nouvelles précisions en la matière.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est des devoirs de solidarité essentiels, comme celui de l'ensemble de la société envers les personnes qui n'ont pas eu beaucoup de chance dans la vie, qui souffrent d'un handicap, quel qu'il soit. Cette question de dignité humaine fondamentale, qui ne devrait pas faire l'objet de discussions polémiques, devrait susciter un consensus au niveau de la classe politique tout entière quant aux actions à mener afin d'aider ces personnes.

Aujourd'hui, le financement de l'aide aux handicapés pose déjà de nombreux problèmes. Voici un instant, on rappelait les manifestations récentes des éducateurs sociaux qui faisaient notamment remarquer les difficultés financières que connaît le secteur. Il y a quelques semaines, les organisations qui s'occupent des personnes handicapées ont envoyé aux membres de cette Assemblée trois pots de marmelade préparés par des handicapés: l'un vide, l'autre rempli à 15 p.c., le dernier à 85 p.c. Cet envoi se voulait didactique afin d'expliquer la conséquence des mécanismes de financement prévus par les Accords de la Saint-Michel.

Ces organisations voulaient ainsi attirer notre attention sur le fait qu'elles manquaient déjà aujourd'hui de moyens et qu'il convenait de revoir les normes d'encadrement là où cela s'avère nécessaire, de revaloriser les barèmes du personnel concerné, de créer de nouveaux centres d'accueil afin de combler le déficit que connaissent la Wallonie et Bruxelles.

Ils voulaient aussi marquer leur inquiétude justifiée — à cet égard, je partage le point de vue de M. Maingain — à propos des Accords de la Saint-Michel. En effet, des compétences nous seront transférées; nous allons devoir prendre le relais du Fonds de soins médico-socio-pédagogiques pour handicapés, à savoir le fameux fonds 81 qui a pour vocation de financer l'éducation, l'accueil et le traitement des personnes handicapées. Mais 85 p.c. seulement des moyens nous seront transférés. On nous rétorque que des droits de tirage nous seront octroyés. Cependant, ceux-ci ne sont pas encore déterminés et devraient, par ailleurs, également servir à répondre à d'autres besoins, comme le financement de l'éducation et de l'enseignement, si je me réfère aux tentatives, que je réprouve, de régionalisation dans le secteur de l'enseignement. Nous risquons donc très rapidement de manquer de moyens.

Même si les 15 p.c. non transférés pourront être effectivement financés par le biais de ces droits de tirage, nous ne disposerons pas d'un franc supplémentaire pour faire face aux besoins qui ne sont pas encore rencontrés aujourd'hui.

Dans la presse, vous avez indiqué, Monsieur le Ministre, qu'il manquait déjà 50 millions pour assurer le financement des institutions qui accueillent les personnes handicapées à Bruxelles, qu'il manquait 50 millions pour faire face à un certain nombre de revendications des travailleurs du secteur et que 50 autres millions seraient encore nécessaires pour faire face à la reconnaissance des centres d'accueil indispensables. J'aimerais que vous nous confirmiez ce point.

Je souhaiterais aussi vous interroger sur vos déclarations, que j'ai lues dans la presse, selon lesquelles vous désiriez être associé aux négociations avec la Communauté française pour déterminer la manière dont vont s'effectuer certains transferts de compétences dans ce secteur. Visiblement, vous avez reçu une fin de non-recevoir. Une telle situation est extrêmement grave. Qu'un certain nombre de formations politiques se mettent d'accord pour modifier la Constitution, pour déterminer, au niveau de la Communauté française, un certain nombre de matières qui nous seraient transférées, cela relève de leur responsabilité. Mais l'exécution de ces accords — par exemple le transfert d'une compétence de la Communauté à notre Commission — nécessite, non plus des négociations de la part de partis politiques, mais d'Exécutif à Exécutif c'est-à-dire entre l'Exécutif de la Communauté française et le Collège de notre Commission communautaire, et ce indépendamment de la composition politique de ces Exécutifs. Il n'est pas admissible que vous soyez écarté de certains contacts en la matière. J'aimerais d'ailleurs savoir à quel type de contacts vous aviez souhaité être associé et où une réponse négative semble — si j'en crois l'article paru dans *Le Soir* du 4 mai — vous avoir été opposée.

Il est temps que l'on surmonte ces divisions politiques, en Communauté française aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles, pour avoir une réflexion en consensus sur le financement du secteur des handicapés qui doit représenter l'une de nos priorités. Ce secteur doit recevoir les moyens suffisants pour fonctionner. Il n'est pas acceptable, comme c'est souvent le cas aujourd'hui, que ce secteur vive de la charité publique. En effet, certaines réalisations indispensables ne sont possibles que s'il tombe une manne céleste comme l'opération 48 81 00. Certes, il est bon de faire appel à la solidarité des citoyens. Mais nous payons des impôts, et il faudrait prévoir des mécanismes institutionnels de solidarité qui permettent un financement suffisant de ce type d'institution. A cet égard, Monsieur le Ministre, quels moyens estimez-vous nécessaires pour le finan-

cement des institutions pour handicapés de notre Région? (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme M. De Coster, je pense qu'il est important d'aborder ce point, mais avec le plus grand réalisme possible.

Rappelons tout d'abord que, pendant plus de dix années, le Gouvernement national a eu la compétence sur les établissements pour personnes handicapées agréés par le Fonds de soins médico-socio-pédagogiques établis à Bruxelles. Ce secteur a eu à en pâtir grandement et en pâtit toujours. En effet, ces établissements étaient gérés par un Gouvernement national qui n'avait que faire de Bruxelles. Les subventions étaient calculées avec tellement de retard qu'à l'heure actuelle, pour les années 1985 et 1986, l'Etat national doit plus de 120 millions à des établissements bruxellois.

J'ai appris que Mme Onkelinx avait pris à cœur ce problème et qu'avec l'aide de notre administration, les dossiers avaient pu être calculés. Maintenant que le Ministre a changé, y aura-t-il la même volonté du Gouvernement national de régulariser ces subventions au plus vite? Il faut l'espérer car ces 120 millions représentent des dépenses effectuées par les établissements, dépenses pour lesquelles les subventions sont promises. Huit ans plus tard, il y a toujours 120 millions à liquider, plus de 10 p.c. des subventions totales pour un an.

Sans rappeler les débats sur le statut bicommunautaire de la politique sociale à Bruxelles, il faut constater que cela a entraîné un gel des nouvelles initiatives jusqu'en 1989, lorsqu'en dernière minute, le Gouvernement national octroie rapidement des agréments nouveaux.

Cette décision n'est pas sans conséquence sur la situation actuelle. Lorsqu'il s'est agi d'établir le montant affecté au budget de la Commission communautaire commune, on a dû le faire non seulement sur la base de dossiers incomplets et non calculés, mais aussi pour des établissements nouvellement agréés.

Tout cela a entraîné des problèmes graves:

— d'abord la nécessité de reconstituer des dossiers et de déterminer, avec des administrations naissantes, les montants des subventions;

— ensuite le constat que les moyens financiers étaient insuffisants et qu'ils ne permettraient plus d'octroyer de nouveaux agréments pour répondre aux besoins nouveaux.

Tout ceci s'est passé alors que les gestionnaires des établissements espéraient enfin sortir de la situation noire dans laquelle ils se trouvaient depuis dix ans et alors que les travailleurs pensaient, qu'après tant d'années d'austérité, ils pourraient enfin bénéficier d'améliorations substantielles.

J'apprends qu'actuellement la situation des établissements s'est sensiblement améliorée. Les subventions sont payées à temps, et presque complètement dans le courant de l'année. Ils ne doivent plus attendre des années les régularisations. Celles-ci sont réduites à la portion la plus faible possible. Il nous faut féliciter à ce sujet, l'administration qui à l'aide d'un seul agent, récemment renforcé d'un adjoint, et de l'administration générale, a rendu leur situation viable.

Mais nous savons que la situation actuelle, entérinée par l'approbation, le 9 février 1991, d'un Règlement par notre Assemblée, est transitoire, dans l'attente d'un nouveau Règlement. Je sais que le Ministre Gosuin a déposé un projet au Conseil consultatif qui lui a remis un avis en novembre de l'année dernière. Je suppose que ce projet de Règlement est

sur la table du Collège et qu'il pourra rapidement être déposé pour examen par notre Assemblée. Faire tarder son approbation par notre Assemblée, c'est reculer à nouveau l'espoir que les établissements attendent de ce projet de Règlement. Plusieurs directeurs m'ont dit leur satisfaction à l'égard de ce projet de Règlement, moyennant quelques amendements éventuels. J'espère que nous aurons tous la volonté de le mettre rapidement à exécution.

Par ailleurs, les travailleurs, même s'ils ont obtenu des améliorations en la matière depuis trois ans, estiment encore leur statut financier insatisfaisant. Leur situation est de loin moins favorable que s'ils dépendaient de la Communauté flamande: quelque 5 000 francs bruts en moins par mois. Grande est leur inquiétude qu'à l'avenir, les moyens financiers ne permettent plus de leur octroyer une amélioration de leur statut. Les négociateurs de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin n'en disent rien, mais l'on entend des bruits alarmistes. Lors de la table ronde du 8 janvier 1993, organisée par la Commission paritaire des Maisons d'éducation et d'hébergement dont émerge ce secteur, le député Ecolo Winkel a fait part de ses inquiétudes pour les années 1995-1996.

Nous savons que certains travailleurs ont des barèmes indécents, que la loi sur le temps de travail ne peut être respectée dans ce secteur, que les personnes handicapées vieillissent et que les handicaps s'aggravent; il faut donc que le statut des éducateurs s'améliore sensiblement dans les années qui viennent. Ceci ne peut se faire que grâce à des moyens nouveaux.

Lorsque l'on apprend que l'Exécutif de la Communauté française octroie des subventions à la construction d'établissements pour personnes handicapées à Bruxelles, — des dépenses d'investissements — alors qu'il n'y a pas un franc au budget de fonctionnement de la CCF, les travailleurs ont de quoi s'inquiéter. L'Exécutif de la Communauté française a encore récemment décidé l'octroi d'un subside à la construction pour un centre de jour pour personnes cérébro-lésées.

C'est d'autant plus inquiétant qu'il s'agit de subventions pour l'investissement, sans qu'il y ait eu concertation avec le Collège sur le point de savoir si l'on disposait des moyens pour le fonctionnement. Or, un investissement dont on ne peut garantir le fonctionnement est un investissement inutile.

Dans un tel contexte, il n'y aura plus personne qui effectuera ce métier d'éducateur; les personnes handicapées seront les grands oubliés de nos réformes institutionnelles, alors que, partout, dans les autres pays, de grands pas en avant se font. Notre Communauté est déjà en retard dans la politique à l'égard des personnes handicapées; ce retard ne peut se creuser.

Nous constatons que les efforts que le Collège a entrepris sont considérables — une augmentation de 17,5 p.c. des subventions en trois ans — et que le Collège n'a pas fait l'erreur d'octroyer de nouveaux agréments. Son choix d'améliorer en premier lieu le statut des travailleurs est louable. Sa volonté de leur maintenir le même statut qu'à ceux qui émergent à toute la Communauté, est un bon choix. Néanmoins, il faut que la situation change. Aussi, le groupe FDF-ERE demande:

1° que des moyens nouveaux soient clairement dégagés pour donner de l'air à la politique à l'égard des personnes handicapées ainsi qu'à toute la politique sociale;

2° qu'un organe de concertation s'installe entre l'Exécutif de la Communauté française et le Collège afin que l'uniformité de statut des travailleurs soit maintenue et que le Collège puisse exercer réellement son pouvoir d'initiative, avec une réelle collaboration de l'Exécutif de la Communauté française;

3° qu'un réel examen des politiques et des transferts financiers entre tous les secteurs sociaux soit réellement effectué afin de pouvoir engranger des politiques sociales qui ne soient pas uniquement dictées par des impératifs budgétaires et d'en-

veloppes cloisonnées. (*Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je suis assez étonné aujourd'hui de voir soudain une telle unanimité d'intérêt pour ce Fonds81 dont nous avons quand même la responsabilité à Bruxelles depuis 1990. Je suis intervenu plusieurs fois à cette tribune pour souligner les problèmes rencontrés en ce domaine, mais cela n'avait pas eu l'heur de soulever les passions. Aujourd'hui, c'est tout différent. Le sujet est d'actualité; on ne parle plus que des accords — qu'ils portent le nom de l'un ou de l'autre saint, peut importe — qui devraient élargir nos compétences en la matière.

Ecolo a accepté de participer à ces négociations pour deux raisons. D'une part, parce qu'il y avait une certaine logique à régionaliser une partie de ces compétences et, d'autre part, parce qu'il y avait un réel souci de consolider les situations existantes et de garantir au moins les budgets nécessaires actuellement. Bien sûr, M. de Patoul a raison de le dire, depuis longtemps il n'est plus possible de mener des initiatives nouvelles. C'est regrettable, nous le reconnaissons de manière unanime.

Bien sûr, ces fameux accords ne permettront pas d'obtenir un nouveau d'oxygène pour combler entièrement la demande bruxelloise en la matière. C'est dramatique car ce doit être la préoccupation de toute démocratie de pouvoir accueillir les individus les plus faibles de sa population. De nouvelles solutions devront donc être trouvées. Ces accords permettent seulement — mais c'est déjà beaucoup — de permettre aux centres existants de continuer à travailler.

Vous avez évoqué le problème du statut des travailleurs et il conviendra d'instaurer un comité de concertation entre les deux pouvoirs qui gèrent ce fonds.

Le Gouvernement fédéral a encore une dette importante à l'égard de ces centres, dette qui a empoisonné le début de leur passage dans notre giron et qui fera encore couler beaucoup d'encre.

Le Collège nous présentera sous peu un règlement, qui devra redéfinir les missions de ces centres. Ce règlement n'a pas été accepté sans heurts au niveau du Conseil consultatif et fera sans doute l'objet d'une nouvelle version. J'espère que nous pourrons en discuter en cette enceinte dans un avenir proche.

J'en reviens à la volonté de régionalisation d'une partie de ces matières. Il y avait une certaine logique à rapprocher des compétences régionales dans certains domaines, comme l'accueil des handicapés, même si cela pose problème à Bruxelles.

M. Maingain a dit tout à l'heure qu'aucun secteur n'avait souhaité la régionalisation. Il est regrettable qu'il n'ait pas assisté, comme moi, au colloque organisé par les associations émergeant au Fonds Marron, le Fonds de reclassement social des handicapés. Ou s'il y est passé, comme il le dit, il n'est pas resté assez longtemps!

Ces associations ont rappelé leur volonté d'être considérées comme un secteur économique et rapprochées des politiques économiques, donc des politiques régionales. Cela fait partie de notre programme depuis 1985.

M. Maingain. — Si vous demandez à la Fédération des ateliers protégés si elle approuve la régionalisation, vous obtiendrez une réponse négative. Je vous mets d'ailleurs au défi de me produire un seul document officiel émanant des milieux concernés, antérieur à vos accords, montrant qu'ils étaient

demandeurs en matière de régionalisation. Quel que soit le secteur, les handicapés ou la santé, vous ne trouverez aucun organisme important qui y soit favorable. Tous les courriers que nous avons reçus y sont hostiles.

Mme la Présidente. — Je vous prie de poursuivre, Monsieur Duponcelle.

M. Duponcelle. — Le défi n'est pas seulement de régler le problème budgétaire, mais de répondre à cette logique de régionalisation.

M. Maingain. — Vous avez fait un choix idéologique, mais ce n'est pas un choix qui répond à une demande.

M. Duponcelle. — C'est bien pour cela que nous soutenons ces accords. Nous sommes en effet persuadés qu'ils amélioreront à l'avenir la coordination des politiques, notamment en matière de déplacements, élément très important pour les handicapés, en matière de gestion économique pour le Fonds Marron, ainsi qu'en matière de santé.

M. Maingain. — Tous les organismes émergeant au Fonds Marron ne sont pas des ateliers protégés.

M. Cools. — Si vous aviez obtenu des moyens additionnels, c'aurait été un bol d'air pour les ateliers protégés.

M. Duponcelle. — Sans les accords, il n'y avait aucun bol d'air et ils couraient à la faillite. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire.

M. Lemaire. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la presse a effectivement fait écho de manière suivie aux inquiétudes du secteur Fonds 81. Ces dernières sont compréhensibles au moment où les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin vont réaménager le paysage institutionnel bruxellois.

Je voudrais rappeler — c'est fondamental — que l'évolution qui en découle, loin de bouleverser la situation actuelle va, au contraire, clarifier le rôle des interlocuteurs institutionnels du secteur, en permettant à la COCOF de disposer du pouvoir décentralisé pour des matières dont elle assurait jusqu'à présent une compétence d'exécution. L'autre aspect, qui me paraît tout aussi fondamental et qui découle directement des accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin, est l'arbitrage qu'il sera désormais possible d'effectuer entre les moyens budgétaires de la Région et ceux de la Commission communautaire française.

Il faut rappeler à cet égard que les accords précités résultent de la recherche d'une solution aux difficultés financières de la Communauté française, qui se répercutent sur le financement de notre Commission communautaire française.

M. Maingain. — Qui a créé ces difficultés ?

M. Lemaire. — Si le Ministre estime qu'il y a d'autres solutions pour résoudre, avec nos partenaires flamands, la question du financement de la COCOF, notre groupe le prie de bien vouloir nous les faire connaître.

Les déclarations du Ministre, du moins celles qui ont été relatées par la presse, me paraissent justifier une mise au point de notre groupe. Tout d'abord, si la Communauté française transfère seulement 85 p.c. de la masse budgétaire afférente aux matières transférées, il est évident, et cela a été confirmé

à l'occasion des réunions entre le PSC et les représentants du secteur, que les 15 p.c. restants seront intégralement compensés par le droit de tirage. Le Ministre Gosuin ne peut l'ignorer puisqu'il a souscrit au projet d'ajustement du budget régional qui inscrit le droit de tirage au profit de la COCOF. Levons toute ambiguïté à cet égard : le mécanisme d'exécution de ce droit de tirage, à concurrence au moins des montants repris dans les accords de la Saint-Michel, ne peut être remis en cause par nos partenaires néerlandophones de la majorité.

Quant au refinancement du secteur Fonds 81, comme d'ailleurs des autres secteurs médico-sociaux, le PSC — avec le PS et Ecolo — s'est engagé à rendre possible un effort global et à long terme de réinvestissement. Monsieur le Ministre, n'avez-vous pas péché par excès de dramatisation en laissant entendre que le secteur courait à la faillite ? Lorsque nous lisons dans la presse que le secteur aurait été spolié de 50 millions à l'occasion du transfert des moyens budgétaires à la Commission communautaire française en 1989, cela nous étonne. En effet, le FDF, par l'intermédiaire de votre prédécesseur, l'inoubliable M. Désir, et de vous-même, ensuite, gère ce secteur depuis 1989.

M. Cools. — Je croyais que vous souteniez M. Désir qui était de votre majorité.

M. Lemaire. — Je vous prie de bien vouloir m'excuser pour avoir utilisé le terme « inoubliable », je n'avais aucune mauvaise intention.

Le FDF, par l'intermédiaire de votre prédécesseur, M. Désir, et par vous-même ensuite, gère ce secteur depuis 1989. Comment se fait-il qu'aujourd'hui seulement, et à l'occasion des appréhensions exprimées dans le prolongement des accords de la Saint-Michel/Saint-Quentin, le Ministre s'inquiète publiquement d'un « sous-investissement » budgétaire pour le secteur qu'il gère ? Pourriez-vous, Monsieur le Ministre, nous informer des démarches entreprises pour augmenter les crédits du secteur ?

Nous découvrons avec étonnement vos déclarations relatives à l'embauche du personnel complémentaire via l'exonération de charges patronales. Ce personnel serait recruté parmi des personnes en situation de chômage. Vous déclarez, dans *Le Soir* du 3 mai 1993, qu'il s'agit effectivement d'emplois peu qualifiés.

J'avoue mon étonnement et je reste dubitatif devant une telle proposition, qui me semble à tout le moins éloignée des demandes du secteur. Le Ministre peut-il me dire si les contacts ont été pris à ce propos avec le secteur et les organisations syndicales ?

Je conclurai en répétant que le PSC reste fidèle aux engagements qu'il a pris à l'égard du secteur non marchand et en particulier, des secteurs sociaux et de santé. Ne nous leurrions pas, nous ne pourrions pas répondre immédiatement à tous les besoins exprimés par ces secteurs. Il s'agit, en effet, bien souvent de rattraper des retards historiques. C'est pourquoi le PSC soutiendra la proposition d'opérer ce rattrapage par la mise sur pied d'un plan pluriannuel pour l'ensemble des secteurs concernés.

Je rappelle qu'en cette matière la Commission communautaire française fait preuve d'innovation, puisque le Collège, à l'initiative du Ministre Thys, avait convoqué, dès septembre 1991, une table ronde inter-sectorielle qui a déjà permis, notamment dans le secteur de la santé mentale, de résorber sensiblement le retard. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, rassurez-vous, je n'utiliserai pas un ton polémique. Je ne vais même pas trop parler de Saint-Michel et de Saint-Quentin. Tout cela commence à me fatiguer. Il est beaucoup question de problèmes institutionnels alors qu'il s'agit, en fait, d'êtres humains et en particulier de personnes handicapées.

Mon rôle n'est pas de rassurer à tout prix. Depuis plusieurs mois, les uns et les autres, majorité comme opposition, m'interrogent sur les actions que j'ai entreprises face aux événements qui se préparent. J'ai écrit, j'ai tempêté, j'ai fait savoir partout que je voulais être entendu. Mon intention n'était pas de discuter du fond des accords de la Saint-Michel. C'est un débat politique, j'en conviens. Lorsqu'une majorité se dégage en démocratie, le mécanisme démocratique doit jouer à fond. Nous verrons bien quelles seront les conséquences de ces évolutions institutionnelles.

En ma qualité de gestionnaire des dossiers, j'ai demandé à être entendu et à avoir l'occasion de donner les chiffres, pour attirer l'attention sur les dangers d'une réédition des erreurs de 1988. Je ne voulais pas que nous retrouvions demain des travailleurs sociaux dans les rues. Les mécanismes mis en place risquent, en effet, de nous mettre dans la même situation que celle de la Communauté française, c'est-à-dire sans possibilité de moyens supplémentaires nouveaux. Vous le savez, les droits de tirage sont limités. Je veux me prémunir contre toute tentative nouvelle de marchandage institutionnel mais je veux aussi vous prémunir contre une erreur que vous n'avez pas encore commise. (*Applaudissements.*) Je le répète, mon rôle n'est pas de rassurer ni d'endormir. Puisque je n'ai pas eu la chance d'être entendu par ceux qui négocient aujourd'hui, permettez-moi de citer des chiffres. S'ils sont contestables, discutons-en sérieusement avec les responsables syndicaux qui n'ont pas été entendus et qui ne sont pas entendus, alors qu'il s'agit d'une négociation qui a trait à leur avenir et à leur développement. De grâce, ne nous enfermons pas dans des logiques partisans!

Je vais ici réfuter quelques critiques. Je reconnais que la Commission communautaire française dispose de bonis cumulés. Ils ne sont toutefois pas aussi importants que vous le prétendez car ils sont absorbés à 80 p.c. par des crédits reportés. Nous savons aussi que, depuis quatre ans, ces bonis cumulés diminuent. En clair, la Commission communautaire française dépense plus qu'elle ne reçoit pour soutenir ses politiques. Un jour ou l'autre, ces bonis cumulés n'existeront plus. Nous le savons. C'est pourquoi nous ne devons pas attendre demain l'évidence qui se profile déjà aujourd'hui. Nous sommes dès à présent à l'étroit dans notre costume budgétaire. J'en veux pour preuve que nous mangeons chaque année nos bonis cumulés. Que s'est-il passé en 1989? Permettez-moi de ne pas entamer de polémique. Je ne reproche pas les montants transférés à ceux qui les ont négociés en 1989. Je crois qu'ils ont agi comme des technocrates et ils ont bien agi. Malheureusement, ce terrain est très mouvant et les données sont peu fiables au moment où elles sont demandées. Ce n'est que deux ans plus tard que l'on obtient des renseignements précis concernant la gestion de ce secteur. De multiples causes influencent le compte de ces institutions. Il est vrai qu'en 1989, la clé était correcte d'un point de vue bureaucratique. Elle était calculée sur base des coûts dont on avait connaissance en 1989. Que s'est-il passé? Cette année-là, de nouvelles agrégations ont été délivrées. Je prends pour exemple deux institutions, «Le Grain» et «Le Foyer». On s'est donc basé sur des subventions incomplètes. De même, des dérogations complémentaires ont été accordées, fin 1989, pour «Les Platanes», «Hama 1» et «Decroly», ce qui a nécessité pour l'année suivante des accroissements budgétaires qui n'étaient pas pris en compte en 1989 car ils n'étaient pas connus. Enfin, d'une manière générale, les comptes nécessaires pour établir les montants transférés en 1989 ont été connus en 1991. Cela a évidem-

ment nécessité une dose d'approximation provoquant dès lors une disparité entre les charges et les montants transférés. Monsieur Lemaire, je n'ai pas attendu aujourd'hui pour le dire. Mon prédécesseur l'a déclaré puisque cela a fait l'objet d'une interpellation en mars 1991. Il est vrai que nous avons eu la chance de surmonter ce handicap de moyens budgétaires de l'ordre de 50 millions. 50 millions sur quatre exercices représentent 200 millions. Vous pouvez vous demander comment j'ai fait pour trouver ces 200 millions. Je vais vous répondre. Tout d'abord, il s'est produit un événement, heureux sur le plan budgétaire, mais malheureux sur le plan de la gestion de personnes handicapées. En effet, un centre qui faisait partie de la masse 1989 a fermé ses portes en 1990, ce qui représente quatre fois 17 millions prévus dans les masses transférées et qui n'ont pas été dépensés. C'est évidemment heureux sur le plan budgétaire, mais admettez que cela ne l'est pas sur le plan de la politique sociale. Nous avons connu un phénomène conjoncturel à l'occasion des événements de «Decroly». Ce centre, par diminution de la fréquentation, a vu sa subvention annuelle réduite de 20 millions. Faites le calcul: 20 millions fois quatre égale 80 millions. Nous avons aussi récupéré — je n'en dirai pas plus car je crois qu'il ne faut pas réveiller un chat qui dort — des créances des années antérieures pour un montant de 71 millions. Restait un solde que nous avons puisé sur les bonis cumulés. C'est donc de manière tout à fait accidentelle qu'il nous a été possible de trouver une solution au manque de crédits. Ne jetons la pierre à personne. Il est vrai que, de bonne foi, nous avons calculé des montants. Mais je dis à ceux qui négocient les comptes de ne pas oublier que l'évolution conjoncturelle de «Decroly» n'est pas définitive. Si elle retrouve son dynamisme, ce que nous souhaitons, nous allons nous retrouver à court. Enfin, mon inquiétude est que l'on cliche, aujourd'hui ou demain, les montants sur base des informations actuelles. Nous avons effectivement mis de l'ordre dans nos finances. Nous avons aujourd'hui une vision quasi exacte du coût du secteur, il est d'un milliard 65 millions; avec quelques insuffisances si Decroly demain, et nous le souhaitons, retrouve son dynamisme et le nombre d'enfants qu'il est en mesure d'accepter. Mais c'est oublier la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle. Permettez-moi donc de vous l'exposer. Savez-vous que si nous calquons les montants transférés sur base des dépenses actuelles, la bouilloire explosera demain. En effet, ce secteur travaille encore selon un horaire de 40 heures par semaine, alors que la loi prescrit un horaire de 38 heures/semaine. Le passage au respect de la loi incluerait, à lui seul, une augmentation budgétaire de l'ordre de 50 millions. Je ne veux pas vous alarmer, mais il faut savoir, Mesdames, Messieurs, que cette revendication syndicale, tout à fait légitime, se posera à nous. Que faire dès lors si les montants nécessaires ne sont pas prévus dans les montants transférés? Nous serons acculés et nous devrons les puiser dans d'autres budgets. De grâce, tenons-en compte dès à présent. Inclurons, dans les montants transférés, la couverture du respect de la législation sur le travail!

En outre, savez-vous que le personnel des homes d'hébergement n'est rétribué, pour les heures supplémentaires prestées, qu'à raison de trois heures pour huit heures. Le total des heures ainsi offertes par les travailleurs sociaux au secteur social élève l'année passée à 61 932 heures! Croyez-vous que cette situation va perdurer? Le coût correspondant ne devrait-il pas être inclu dans les montants transférés, de manière à ne pas être coïncé demain par une revendication salariale tout à fait légitime? Je pose la question à tous ceux qui ont une fibre syndicaliste et qui sont soucieux du respect et des intérêts des travailleurs.

Enfin, pendant dix ans, ce secteur a été frappé par la modération salariale. Savez-vous qu'aujourd'hui 122 ouvriers — ceux qui travaillent dans ce secteur — sont engagés à l'ancienneté 0, avec un salaire inférieur au salaire minimum garanti? Cette situation est bien entendu illégale, mais elle est réelle. N'attendons donc pas que des gens manifestent dans la

rue. Prévoyons les montants nécessaires dans les montants transférés; je le dis et le répète!

Savez-vous que les éducateurs de niveau 3 sont dans une situation similaire puisqu'ils travaillent également pour un salaire inférieur au salaire minimum garanti? Cette situation ne peut durer, elle n'est pas tenable. De grâce, messieurs les négociateurs, prévoyez les montants voulus dans les montants transférés, sans quoi je puis vous assurer que, demain, le secteur entier sera immobilisé, paralysé par les revendications salariales, revendications justifiées parce que légales!

Depuis des mois, je lance des avertissements et j'essaie de me faire entendre, non pour vous ennuyer, mais pour que les montants transférés tiennent compte de toutes ces revendications légitimes. Mais lorsque tout cela aura été réalisé, nous n'aurons alors que cliché la situation existante. Non seulement, des moyens supplémentaires devront être octroyés pour faire face aux revendications salariales, mais il faudra également prévoir l'accroissement des lieux d'accueil. En effet, près de 25 p.c. des adultes handicapés sont — j'aurais tendance à dire «frauduleusement» — hébergés dans des homes de repos réservés aux personnes du troisième âge. Savez-vous que certains handicapés sont placés dans des hôpitaux psychiatriques parce qu'il y a insuffisance de lieux d'accueil? Ne faudrait-il pas prévoir des moyens d'investissement et de subventionnement pour éviter que ces adultes, qui seront de plus en plus nombreux en raison de la loi démographique et des progrès de la médecine permettant une vie plus longue, soient privés de lieux d'accueil adéquats? Ne doit-on pas être attentif à créer de nouveaux centres d'accueil?

Savez-vous enfin qu'il existe deux centres, en Région bruxelloise, qui ont été financés par la Communauté française et qui disposent d'installations performantes? Ils sont aujourd'hui terminés et sont prêts à accueillir les personnes. Je les cite: Facere, La Braise. Les deux premiers centres sont financés. Les investissements sont en voie d'être clôturés et leur ouverture est imminente. Quant à un troisième centre, Fara-Forest, il s'adresse aux adultes handicapés et est prévu pour cinquante personnes. Il n'est qu'au stade de projet.

Pour faire vivre ces institutions, 50 millions seront encore nécessaires. Où allons-nous trouver ces moyens supplémentaires? Aujourd'hui, je suis confronté à des demandes d'agrément et je ne possède pas encore le premier franc.

Je vous invite à vous rendre à Erasme. Vous pourrez visiter les nouvelles installations qui ne peuvent accueillir personne parce que les moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement n'ont pas été prévus.

Trouvez-vous scandaleux d'attirer l'attention, par tous les moyens possibles, de ceux qui négocient aujourd'hui les montants à transférer?

Ces centres disponibles pour cinquante personnes sont encore inférieurs à la réalité; il en faudrait le double. Je suis d'accord de programmer mais n'oublions pas toutes ces priorités sinon demain mon discours sera prémonitoire et l'on se trouvera face à un secteur social ingérable.

Mon propos n'est pas alarmiste. C'est celui de quelqu'un qui, comme l'a fait le Ministre-Président, parce qu'il n'était pas entendu par le Gouvernement national, a usé de toutes les voies possibles en écrivant aux uns et aux autres, qui ne répondent même pas, faisant fi de la plus élémentaire courtoisie, et qu'on laisse sur la brèche.

Mon rôle est de décrire la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Je mets quiconque au défi de contredire un des chiffres que j'ai cités parce qu'ils sont le reflet de l'exacte vérité.

Enfin, j'en viens aux idées personnelles.

Je suis convaincu que, dans cet Etat, toutes les modifications, toutes les discussions institutionnelles se feront au détriment des francophones. Je ne demande plus de grand-messe institutionnelle parce que chaque fois qu'on s'y engage on y perd notre âme, nos forces. C'est exact, j'ai des idées. Je les ai évoquées face au secteur, aux syndicats. Je leur ai demandé pour quelles raisons ne pas entreprendre des opérations telles que Maribel en faveur du secteur social alors que nous le faisons pour le secteur économique. Pourquoi ne pas affecter le produit de cette opération Maribel pour la création d'emplois dans un secteur qui en a tellement besoin? Je suis prêt à la confrontation, au débat. Je ne suis pas sûr d'avoir raison mais ces idées empêcheraient le grand déballage institutionnel, nous éviteraient, une fois de plus, d'aller à Canossa ou de devoir céder à des revendications flamandes.

Je terminerai par ce qui me semble le moins important mais qui est peut-être la manière d'exposer ce que nous avons fait pour les personnes handicapées.

Monsieur De Coster, l'étude Piazzer est terminée; l'administration l'a en sa possession. Elle a trait essentiellement à des informations personnelles, notamment salariales. Elle m'autorise aujourd'hui à vous dire que tout ce que je viens de déclarer est l'exacte relation d'un malaise vécu par le secteur, d'une disparité sociale, voire du non-respect de la législation sur le travail.

Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter ce document à l'administration. Il ne peut en être fait état publiquement parce qu'il s'agit d'informations précises qui concernent chacun des travailleurs, quant à leur fiche de paie, leur situation personnelle.

C'est sur base de cette étude que j'ai élaboré le projet de règlement qui a été soumis au Conseil.

Si je devais retenir cette étude, 100 millions seraient encore nécessaires. Ce que je demande, c'est le respect de la législation, d'une série de règles en termes d'encadrement des personnes handicapées et la possibilité de prévoir une nouvelle extension des lieux d'accueil. Suivant cette étude, il en faudrait encore davantage pour dynamiser ce secteur. Je ne vais pas jeter de l'huile sur le feu et mettre l'accent sur cette problématique, sachant que les limites budgétaires sont atteintes. Je suis prêt à prendre mes responsabilités dans cette discussion budgétaire sans interférer sur le débat institutionnel. Celui-ci se décidera ailleurs. Je tiens à jouer mon rôle en tant que garant et gestionnaire de ce secteur.

Le plan comptable, quant à lui, est finalisée. Il a été approuvé par le Collège conformément à la délégation donnée par le règlement voté en cette commission en décembre 1991. Ce plan comptable est d'application depuis le 1^{er} janvier 1993 dans toutes les institutions. Il s'agit d'un plan comptable normalisé qui permet d'avoir une vision exacte et complète de l'ensemble de la situation.

Je ne voudrais pas rester sur une mauvaise impression!

Je ne voulais absolument pas polémique. Si l'on devait agir de la sorte, nous aurions, les uns comme les autres, raté notre mission, tant ceux qui défendent les accords de la Saint-Michel que ceux qui les critiquent. Chacun s'enfermant dans ses logiques partisans oublie ce qui est l'essentiel, à savoir rendre dignité et respect à un secteur qui a été très malmené. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. De Coster, pour une courte réplique.

M. De Coster. — Monsieur le Ministre, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre brillant discours en faveur du secteur. Il est évident que sur le plan des intentions, nous ne pouvons tous, ici, qu'être d'accord avec vous; nous souhaitons tous que

le sort des travailleurs du secteur et des personnes qui doivent fréquenter les centres pour handicapés s'améliore et soit le meilleur possible. Ce souci est partagé par l'ensemble des groupes politiques; malheureusement nous sommes parfois obligés de tenir compte de contingences budgétaires lorsque nous sommes aux «affaires». A ce sujet, puisque vous avez parlé d'une association aux négociations concernant les accords de la Saint-Michel, à titre personnel, je peux comprendre votre désaccord, votre colère et votre courroux de ne pas avoir été associé à celles-ci. Vous savez comme moi que les circonstances politiques ne sont pas toujours simples dans ce pays!

Dans un souci d'objectivité, je voudrais dire que depuis que nous sommes aux «affaires» au sein de la Région bruxelloise et de la Commission communautaire française, le sort du secteur s'est amélioré. Chacun y a apporté sa contribution. Si le nouveau projet de règlement qui nous sera présenté est de nature à améliorer la situation, il va de soi que le groupe socialiste contribuera à son adoption.

En ce qui concerne le personnel, nous souhaitons tous que son sort soit amélioré dans la mesure du possible. Je rappelle que les signataires des accords de la Saint-Michel, de la Saint-Quentin ou des Saints Archanges, se sont mis d'accord pour que le secteur non-marchand soit augmenté de 1 p.c. C'est déjà un premier pas réalisé dans la voie que vous avez tracée!

Je suis obligé, malgré tout, d'exprimer mon désaccord en ce qui concerne les arguments qui ont été évoqués, notamment à propos du droit de tirage; je n'insisterai cependant pas sur ce point car nous aurons l'occasion d'en débattre longuement lors de futurs débats. Je tiens également à vous faire part de mon désaccord en ce qui concerne les déclarations faites à propos de la répartition du secteur en 1989 et en 1990.

Trois éléments objectifs doivent être mis en évidence. Premièrement, la dotation au secteur bi-communautaire dans le cadre de la loi de financement avait été établi sur base de dépenses très précisément estimées des années précédentes. J'ajoute — et vous ne l'avez pas mentionné dans votre discours — qu'une majoration de 150 millions a été ajoutée pour couvrir les initiatives nouvelles.

Nous devons ainsi avoir, me semble-t-il, une certaine marge de manœuvre en ce qui concerne les décisions que nous devons prendre.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Sur les 150 millions, seuls 20 étaient destinés à la Commission communautaire française.

Mme la Présidente. — Je vous demande de bien vouloir conclure, Monsieur De Coster. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une réplique.

M. De Coster. — J'ai presque terminé, Madame la Présidente.

Une répartition devait donc effectivement être effectuée entre les trois secteurs: le bicommunautaire, le monocommunautaire français et le monocommunautaire francophone. Nous avons été impliqués dans cette proposition et c'est le Collège réuni qui l'a présentée!

Enfin, je ne puis être d'accord avec ce que vous avez dit au sujet des dérogations. En effet, il me semble que les Ministres Moureaux et Dehaene n'avaient accordé aucune dérogation pour 1989. Peut-être les exégèses historiques nous départageront-ils ...

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire, pour une réplique.

M. Lemaire. — Madame la Présidente, ma réplique sera plus brève que celle de M. De Coster mais je serai moins complaisant.

Vous avez dit, Monsieur le Ministre, que vous ne souhaitiez pas de polémique. Que voulez-vous? C'est dans l'air du temps ... Cela me rappelle le problème des logements molenbeekoïsi, si vous voyez ce que je veux dire ...

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Ne changez pas de casquette!

M. Lemaire. — Il est assez curieux de vous entendre dire que vous ne souhaitez pas la polémique, dans la mesure où c'est vous qui l'avez créée en vous exprimant de façon assez nette — c'est le moins que l'on puisse dire! — dans la presse ... Il est normal que vos propos aient provoqué des réactions! Vous les avez vous-même suscitées!

Nous n'allons pas reparler de la présence ou non de votre parti dans le cadre des accords de la Saint-Michel. A cet égard, il me semble pourtant que lorsque vous — en tout cas votre formation politique — apparteniez à la majorité de la Communauté française, vous ne vous êtes guère exprimé à ce sujet.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — C'était bien avant! Dites la vérité! C'était encore au Gouvernement national!

M. Lemaire. — Vous parlez d'erreur historique en ce qui concerne l'appréciation des chiffres dans un secteur que, si je ne m'abuse, vous gérez depuis 1989. Vous devez accepter que, si vos actions dans certains domaines sont appréciées, on puisse quand même de temps en temps ne pas être d'accord avec vous! Vous prétendez avoir été induit en erreur en ce qui concerne la répartition financière effectuée, en 1989, entre l'ACCF et l'ACCC. Vous avez même utilisé le terme «spolié», repris dans la presse. Vous avez fait état de vos préoccupations sans vous efforcer d'être constructif. Vous savez pourtant qu'un certain refinancement du secteur sera assuré par le biais du droit de tirage et par le fait qu'un certain pourcentage du PNB y sera consacré. Ce pourcentage, je vous le rappelle, est assez important.

Vous avez parlé d'une proposition de type Maribel. Je crois pouvoir vous dire que cette information a été très peu appréciée par les syndicats, en tout cas par le syndicat chrétien. Je connais moins bien l'autre.

J'ai enfin posé une question relative aux emplois peu qualifiés. Je n'ai obtenu aucune réponse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul, également pour une réplique.

M. de Patoul. — Madame la Présidente, en politique, la réalité des situations doit absolument être exprimée.

J'ai beaucoup apprécié l'intervention du Ministre qui n'a pas tourné autour du pot, ajoutant que la fourniture de chiffres précis était nécessaire à la réalisation d'un travail correct.

Je considère que la présentation de la réalité d'une situation fait partie du rôle d'un Ministre et ne constitue pas une ébauche de polémique.

Par conséquent, je répète qu'il me paraît indispensable que nous soyons informés des réalités.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Madame la Présidente, le droit de réplique étant traditionnellement réservé à l'interpellateur principal, je ne pensais pas prendre la parole. Mon intervention sera donc très brève.

Je savais que la situation financière des associations et organismes qui s'occupent de personnes handicapées était très grave. Comme d'autres collègues, je dispose de diverses informations à ce sujet. Le Ministre les a cependant complétées aujourd'hui, ce dont je le remercie.

Je fais partie de l'opposition mais je n'ignore pas qu'il est parfois indispensable de dépasser un certain nombre de clivages. Le Ministre nous a communiqué des éléments graves auxquels nous devons réfléchir tous ensemble. Comme l'a dit M. Gosuin, au-delà des clivages politiques, nous avons le devoir d'aider les personnes handicapées. En outre, notre dignité nous l'impose. Or, la loi n'est même pas respectée. Cette situation doit cesser. Par conséquent, nous devons trouver rapidement les remèdes pour y mettre fin. Il est inutile de se réfugier derrière des alibis ou de faire porter la responsabilité à des majorités précédentes ou à des Exécutifs nationaux. Nous devons veiller à ce que les éducateurs sociaux puissent bénéficier rapidement des dispositions légales en matière de droit du travail qui s'appliquent à eux comme à tous les autres salariés.

Par ailleurs, il est inconcevable que des centres sociaux qui ont été construits restent inoccupés. Un remède devra également être porté à cette gabegie qui touche les finances publiques globales.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la question orale de M. Smits au Ministre Gosuin.

QUESTION ORALE DE M. SMITS A M. LE MINISTRE GOSUIN, CONCERNANT LA REGIONALISATION DES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES, PROFESSIONNELS ET DE PROMOTION SOCIALE

Mme la Présidente. — La parole est à M. Smits pour poser sa question.

M. Smits. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, nous avons déjà beaucoup parlé de régionalisation de l'enseignement ce matin. Au départ, ma question se voulait très technique et ne faisait qu'aborder le problème de l'enseignement. Cependant, je suis porté à croire qu'elle tombe assez mal. En effet, Monsieur le Ministre mes réflexions allaient partiellement dans le sens d'une régionalisation dans ce domaine, mais à présent avec mes problèmes techniques, j'ai le sentiment de me trouver au centre d'un problème purement politique. Le moment semble donc plutôt mal choisi pour débattre de cette question mais l'Assemblée est tellement clairsemée que cela n'a plus guère d'importance, me semble-t-il.

Il ressort très clairement de l'ensemble des écrits des spécialistes que le chômage touche de plein fouet les moins éduqués de nos concitoyens.

Certains types de formation, pour être pleinement performants, nécessitent un contact direct avec les milieux du travail et même, lorsque c'est possible, avec les employeurs potentiels. L'on peut même raisonnablement penser que ces formations — et j'utilise à dessein le terme « formation » et non « enseigne-

ment » — seraient d'autant plus performantes si elles pouvaient bénéficier d'implantation au cœur des zonings industriels. Je songe principalement aux enseignements techniques, professionnels et de promotion sociale.

Dans les « milieux autorisés », c'est-à-dire les couloirs des cabinets ministériels ou ceux des réseaux, divers bruits circulent concernant la possible régionalisation à brève échéance de ce type d'enseignement, surtout au niveau de la promotion sociale.

M. le Ministre pourrait-il nous indiquer s'il possède à cet égard des renseignements précis, si soit lui-même, soit son Cabinet, entretient des contacts formels ou informels avec l'Exécutif de la Communauté française quant à cet éventuel transfert ?

Enfin, M. le Ministre pourrait-il préciser son avis sur l'utilité de la régionalisation de ce type d'enseignement ?

En fonction de l'actualité, j'aimerais ajouter deux commentaires, Monsieur le Ministre.

D'abord, depuis mercredi après-midi, certains hauts responsables de la CGSP revendiquent la régionalisation de l'ensemble de l'enseignement.

Ma question a été transmise au Président de l'Assemblée depuis plusieurs semaines et, si elle est quelque peu prémonitrice, elle ne signifie cependant aucunement que je rejoins la thèse de Jean-Marie Ansiaux. En effet, j'ai toujours estimé que les écoles fondamentales, c'est-à-dire les enseignements maternel et primaire, devaient dépendre des communes, le seul pouvoir proche du citoyen, mais rester de la compétence budgétaire de la Communauté française. Selon moi, l'enseignement secondaire classique, celui qui a pour vocation l'enseignement de l'humanisme et de la culture littéraire et scientifique, doit dépendre au niveau des finances, comme de ses normes, de la nation francophone, c'est-à-dire de la Communauté française. C'est ici que se pose le problème que je voulais souligner : les enseignements à vocation qualifiante, souvent suivis par des jeunes en décrochage ou des adultes qui reprennent des études, en vue d'obtenir un emploi, devraient à mon sens — et selon beaucoup d'autres personnes — se rapprocher du pouvoir régional ou provincial. Mon texte précisait « devraient dépendre » mais après tout ce que j'ai entendu ce matin, je suis d'une prudence de Sioux.

Dès lors, je ne puis en aucun cas m'associer à la nouvelle démarche d'une partie de la CGSP, démarche non réfléchie selon moi, quasi insurrectionnelle et uniquement dictée par les effets catastrophiques pour la Communauté française, de la loi de financement, ne nous y trompons pas. Selon moi, et je m'occupe personnellement d'enseignement, ce domaine mérite mieux que des propositions simplistes émises par un ayatollah légèrement déboussolé !

Mon second commentaire sera extrêmement bref. Je souhaiterais vous informer que le Conseil supérieur de la promotion sociale, nouvel organe coordinateur des représentants de tous les réseaux et de l'administration, créé par le décret tout neuf voté à l'instigation de M. Ylieff, le 14 avril 1991, a voté, à l'unanimité de l'ensemble des membres présents — la plupart assistait à la réunion — une motion demandant la régionalisation de l'enseignement de promotion sociale.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Madame la Présidente, Chers Collègues, en réponse à la question de M. Smits, et à la suite des divers contacts entre mon cabinet et ceux des Ministres Di Rupo et Lebrun, il apparaît que les rumeurs qui circulent quant à la régionalisation des enseignements techni-

que, professionnel et de promotion sociale sont sans fondement. Du reste, Mme la Ministre-Présidente a déclaré ce matin à la radio qu'il n'était pas question de régionaliser l'enseignement.

Les écoles du réseau libre, ainsi que celles qui sont organisées par la Communauté française et les communes, restent et resteront sous tutelle de la Communauté française. Seul le réseau provincial du Brabant est concerné par les accords de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin. Les écoles provinciales bruxelloises francophones devraient donc être transférées à la Commission communautaire française, et il est vrai que beaucoup d'entre elles relèvent de l'enseignement technique ou professionnel.

M. Smits me demande mon avis sur l'utilité de la régionalisation des établissements d'enseignement technique, professionnel et de promotion sociale. Il ne peut évidemment s'agir que d'une opinion personnelle, puisqu'une telle hypothèse n'entre nullement dans le cadre de mes compétences. L'unique avantage que présenterait une telle régionalisation serait dans l'avenir de rassembler sous une seule et même autorité la formation professionnelle, d'une part, l'enseignement professionnel, d'autre part. Je ne crois pas que le changement de pouvoir organisateur, en soi, permettrait de rapprocher l'école et le monde du travail. Un tel rapprochement est certainement souhaitable, mais il me semble relever d'une autre logique.

En revanche, il y aurait de graves inconvénients à régionaliser ou à « territorialiser » régionalement les établissements dont parle M. Smits. En effet, la plupart des formations techniques et professionnelles sont dispensées dans des écoles qui fournissent également un enseignement général, ce qui implique une étroite imbrication. Les séparer entraînerait un surcoût considérable, qu'il me semble utopique d'envisager dans l'état actuel

des choses. Comme je l'ai dit en commençant, l'hypothèse semble rejetée de manière unanime.

La motion du Conseil supérieur est une pièce importante à verser au dossier. Toutefois, il est exact qu'il existe une parenté entre ces deux types de formation. On ne peut en tout cas considérer que l'enseignement de promotion sociale est uniquement orienté vers l'insertion ou la réinsertion professionnelle. Dès lors, sans m'étendre sur les déclarations de M. Ansciaux, directement démenties par la Régionale bruxelloise de la CGSP, la régionalisation ou la « territorialisation » régionale de l'enseignement de promotion sociale est une hypothèse intéressante mais qui exige une réflexion plus poussée.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 13 h 10.*

Prochaine réunion sur convocation.

Etaient présents à la séance :

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, de Looz-Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Deryn, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Hasquin, Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Smal, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

ANNEXE

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Vendredi 5 mars 1993

Commission réunie du Budget

Examen conjoint

— Proposition de résolution relative à la diffusion de Télé-Bruxelles et de Canal+ dans la périphérie bruxelloises de M. Cools

— Proposition de résolution relative à la retransmission des programmes de Télé-Bruxelles et de Canal Plus dans la commune de la périphérie, de M. De Coster et Mme Willame.

Présents:

MM. Beauthier, Cools (supplée M. de Jonghe d'Ardoye pour la Commission de la Culture), Cornelissen (supplée M. Maingain pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), De Coster, Demannez (supplée Mme Jacobs pour la Commission de la Culture), de Marcken de Merken, Mmes Derny, de Ville de Goyet, M. Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Huytebroeck, M. Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mesot, Moureaux (Président), Mme Mouzon (supplée M. Rens pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), MM. Parmentier, Paternoster (supplée M. Leduc pour la Commission de la Culture), Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier (supplée Mme Dereppe pour la Commission de la Culture), Smal, Smits, Mme Willame.

Autres membres présents:

MM. de Patoul, Drouart.

Excusés:

Mme Dereppe, MM. Guillaume, Huygens, Leduc, Maingain, Simonet, Mme Van Tichelen.

Mardi 16 mars 1993

Commission de la Culture

Proposition de résolution relative à l'avenir de la lecture publique en Région bruxelloise de Mme Lemesre.

Présents:

M. de Jonghe d'Ardoye, Mmes Derny (supplée M. Smits), de Ville de Goyet, Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot (Président), Parmentier (supplée M. Escolar), Smal, Mme Willame.

Excusée:

Mme Dereppe.

Mardi 25 mars 1993

Commission réunie du Budget

Examen conjoint

— Proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, de Mme Willame

— Proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre les francophones de Belgique, de M. Hasquin et consorts.

Présents:

MM. De Coster, de Jonghe d'Ardoye, de Marcken de Merken, Mmes Dereppe, de Ville de Goyet, MM. Escolar (et supplée Mme Foucart pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Hermans, Mme Huytebroeck, MM. Lemaire, Maingain, Mesot, Moureaux (Président), Parmentier (et supplée Mme Jacobs pour la Commission de la Culture), Paternoster (supplée Mme Guillaume-Vanderroost pour la Commission de la Culture), Mme Payfa, MM. Rens (et supplée M. Leduc pour la Commission de la Culture), Smal, Smits, Mme Willame.

Autre membre présent:

M. Cornelissen.

Excusés:

M. De Grave, Mmes Derny, Foucart, M. Guillaume, Mme Jacobs, M. Leduc, Mme Lemesre.

Jeudi 1^{er} avril 1993

Commission de la Culture

Proposition de résolution visant à garantir la présence de la langue gestuelle dans l'audio-visuel et à favoriser son développement, de MM. Adriaens et Galand.

Présents:

M. Duponcelle (supplée Mme Huytebroeck), Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Lemesre, M. Mesot, Mme Nagy (remplace Mme de Ville de Goyet), M. Parmentier (supplée Mme Guillaume-Vanderroost), M. Smal, Mme Willame.

Excusés:

M. Hermans, Mme Jacobs.

Lundi 19 avril 1993

Commissions réunies de Coopération entre le Conseil de la Communauté française et l'Assemblée de la Commission communautaire française.

Problème de la non-gratuité pour les Bruxellois francophones des dialyses et de la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons.

Présents:

MM. Beauthier, De Coster, Galand (supplée Mme de Ville de Goyet), Mme Huytebroeck, MM. Magerus, Maingain (Président), Mmes Payfa, Willame.

Excusés :

M. Cornelissen, Mmes Guillaume, Mouzon, MM. Parmentier, Smits.

Jeudi 22 avril 1993

Commission de la Culture

Proposition de résolution visant à garantir la présence de la langue gestuelle dans l'audio-visuel et à favoriser son développement, de MM. Duponcelle et Adriaens.

Présents :

MM. De Coster (remplace Mme Guillaume-Vanderroost), de Marcken de Merken, Mme de Ville de Goyet, M. Duponcelle, Mme Dupuis, MM. Leduc, Mesot (Président), Smal, Mme Willame.

Excusés :

Mme Dereppe, M. Escolar, Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Lemesre, MM. Parmentier, Smits.

Mardi 4 mai 1993

Commission réunie du Budget

1. Projet de règlement ouvrant des crédits provisoires pour le mois de juin 1993 à valoir sur le budget de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 1993.

2. Examen conjoint

— Proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, de Mme Willame

— Proposition de résolution visant à réaffirmer la solidarité entre les francophones de Belgique, de M. Hasquin et consorts.

Présents :

MM. Cornelissen (supplée M. Clerfayt pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), De Coster, de Marcken de Merken, Mmes Dery (et supplée M. Mesot pour la Commission de la Culture), Dereppe, M. Duponcelle (et supplée Mme Huytebroeck pour la Commission de la Culture), Mme Dupuis, M. Escolar (et supplée Mme Foucart pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mme Guillaume-Vanderroost (et remplace M. Moureaux pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), M. Hermans, Mme Jacobs, M. Lemaire, Mme Lemesre, M. Parmentier (et supplée M. Leduc pour la Commission de la Culture), Mme Payfa, MM. Smal, (Premier Vice-Président) Mmes van Tichelen (supplée M. Rens pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Willame (et supplée M. Beauthier pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes).

Autres membres présents :

MM. de Looz Corswarem et Dumont.

Excusés :

MM. Beauthier, Clerfayt, Cools, De Grave, Mmes de Ville de Goyet, Foucart, MM. Galand, Guillaume, Mme Huytebroeck, MM. Leduc, Mesot, Moureaux, Rens.

